



UN NOUVEAU CHAPITRE

RAPPORT ANNUEL 2016-2017



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts



Couverture: Image tirée du film *Creation and Sacrifice* réalisé par Kyoka Tsakamoto. Entre documentaire et fiction, le film, qui raconte les retrouvailles de la cinéaste montréalaise (originnaire du Japon) avec sa sœur, a reçu l'appui du Conseil des arts grâce au programme Nouveau chapitre.

Obeah Opera, mettant en vedette une distribution exclusivement féminine et une musique et un livret de l'artiste torontoise Nicole Brooks (Asah Productions) a reçu l'appui du Conseil des arts grâce au programme Nouveau chapitre. Photo: Racheal McCaig

UN NOUVEAU CHAPITRE



Conseil des arts
du Canada

150 rue Elgin
Case postale 1047
Ottawa (Ontario)
K1P 5V8
1-800-263-5588 ou
613-566-4414
info@conseildesarts.ca
conseildesarts.ca

Canada Council
for the Arts

150 Elgin Street
Post Office Box 1047
Ottawa, Ontario
K1P 5V8
1-800-263-5588 or
613-566-4414
info@canadacouncil.ca
canadacouncil.ca

Canada

Publié au Canada. Cat. No de cat.: K21-1F-PDF. ISSN 1493-5597

Le 60^e rapport annuel du Conseil des arts du Canada ainsi que des renseignements additionnels sur les subventions, prix et autres services sont affichés sur le site web du Conseil.

MANDAT

Organisme public de soutien aux arts, le Conseil des arts du Canada a pour mandat « de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'œuvres d'art. »

Le Conseil promeut et soutient financièrement l'excellence artistique en offrant aux artistes professionnels et aux organismes artistiques canadiens une vaste gamme de subventions, de services, de prix et de paiements. Il contribue au dynamisme d'une scène artistique vibrante et diversifiée qui suscite l'engagement des Canadiennes et Canadiens envers les arts et la littérature, enrichit leurs communautés et atteint les marchés internationaux.

Par ses activités de communication, de recherche et de promotion des arts, le Conseil accroît l'intérêt et l'appréciation du public pour les arts. Relevé du Conseil des arts, la Commission canadienne pour l'UNESCO fait la promotion des valeurs et des programmes de l'UNESCO au Canada, afin de contribuer à un avenir de paix, d'équité et de

durabilité. La Banque d'art du Conseil fait la prestation de programmes de location d'œuvres d'art contemporain et aide à faire avancer l'engagement du public envers les arts contemporains.

Le Conseil des arts est dirigé par un conseil d'administration composé de 11 membres. Le gouverneur en conseil nomme les membres de son conseil d'administration ainsi que son directeur et chef de la direction. Le Conseil collabore aussi étroitement avec des organismes et des ministères fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux, qui œuvrent dans les domaines artistiques et culturels.

En tant que société d'État créée par une loi du Parlement en 1957, le Conseil rend compte de son activité au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien. Le Conseil reçoit son financement du gouvernement et des revenus de dotations, des dons et des legs s'ajoutent à son budget annuel.



TABLE DES MATIÈRES



-
- 06** Message du président
 - 08** Message du directeur et chef de la direction
 - 12** Commentaires et analyse de la direction
 - 40** Gouvernance
 - 46** États financiers



▼
**« LES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET MOI-MÊME
AVONS ÉTÉ INSPIRÉS PAR L'IMPACT
DU FINANCEMENT DU CONSEIL. »**

Message du président

Il n'y a rien de tel qu'un anniversaire pour susciter en nous des réflexions sur le passé et des aspirations pour l'avenir. Et ce fut le cas pour le Conseil des arts du Canada en 2016-2017. Alors que notre pays se préparait à souligner le 150^e anniversaire de la Confédération, le secteur artistique tout comme les autres secteurs de la société, s'est demandé ce que signifiait être Canadien en 2017. Cette question s'est avérée particulièrement pertinente pour le Conseil alors que, du même coup, il passait le cap de ses 60 ans d'existence et amorçait un nouveau chapitre dans ses façons de contribuer à la dynamique scène artistique du Canada au 21^e siècle.

En tant que président du conseil d'administration, je suis extrêmement fier des réalisations de la dernière année. En 2016-2017, le Conseil des arts a franchi d'importantes étapes de l'importante transformation amorcée depuis plus de deux ans. Les engagements du Plan stratégique 2016-2021 *Façonner un nouvel avenir* ont été immédiatement intégrés aux opérations et aux nouveaux investissements. Un de ces engagements en particulier, le fonds Stratégie numérique, sera déployé cette année et aidera la communauté artistique à prospérer à l'ère numérique. Ce fut excitant d'être témoin de la mise en place du nouveau modèle de financement et du nouveau portail de demande de subvention. Par-dessus tout, mes collègues membres du conseil d'administration et moi-même avons été inspirés par l'impact du financement du Conseil : des milliers d'artistes talentueux et leurs créations sont appréciés par des publics de tout le pays et du monde entier. Leurs histoires ont manifestement occupé une place prépondérante à notre assemblée publique annuelle et elles sont au cœur de ce rapport annuel.

Pour moi, l'année 2016-2017 a également marqué un nouveau départ pour le conseil d'administration du Conseil. En misant sur nos points forts – dont l'un s'est traduit par une autre mise en candidature pour le prix du meilleur engagement par une équipe de gouvernance des Professionnels en gouvernance du Canada –, nous avons mis à jour nos politiques de gouvernance. Nous nous sommes également préparés à accueillir six personnes aux postes vacants du conseil d'administration, pourvus au moyen du nouveau processus de sélection du gouvernement fédéral, un processus plus transparent. Je suis ravi de l'énergie, des idées et des expériences diverses que les membres de notre conseil d'administration apportent. Leur passion pour les arts est stimulante, notamment en cette période où l'organisme adopte une nouvelle approche en ce qui a trait au financement et à la présence accrue des arts et qu'il choisit de jouer un rôle plus important dans la société.

Lorsque je pense à l'avenir, je suis grandement optimiste pour le Conseil et des arts au Canada. Je voudrais remercier les membres du personnel, de la direction et du conseil d'administration du Conseil pour leurs compétences et leur dévouement. Je tiens en particulier à adresser mes remerciements à Simon Brault, qui a été et continue d'être une source d'inspiration au fil de la transformation de l'organisme. Je suis reconnaissant de la confiance accordée au Conseil par la communauté artistique et du vote de confiance du gouvernement fédéral qui permettra de doubler notre budget d'ici 2021. Pour conclure, ma profonde gratitude va à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens qui font des arts un élément important de leur vie quotidienne.



Pierre Lassonde, C.M., O.Q.
Président



▶
**« NOUS AVONS COMMENCÉ À
FAÇONNER UN NOUVEL AVENIR
POUR LES ARTS AU CANADA. »**

Message du directeur et chef de la direction

En tout point inspirante, l'année 2016-2017 fut d'une rare intensité. Intense dans ses promesses. Intense dans ses réalisations. Et certainement mobilisatrice. La transformation annoncée il y a près de trois ans a pris forme. Nous avons lancé les lignes directrices de nos six nouveaux programmes. Des milliers d'artistes et d'organismes artistiques ont créé un compte sur notre portail en ligne et pourront y déposer leurs demandes de subvention en 2017. L'administration de nos programmes passe progressivement en mode numérique. Si la route n'a pas été exempte de difficultés techniques, l'engagement de nos équipes et le soutien de la communauté artistique ont été constants.

En 2016-2017, nous avons investi 35 millions additionnels dans des projets artistiques, ce qui ne s'était pas produit depuis des lustres au Canada. Avec le doublement de notre budget d'ici 2021, nous aurons alloué 487 millions de dollars supplémentaires pour appuyer la vitalité et le développement durable du secteur des arts, et nous nous sommes engagés à maximiser les retombées de ces investissements historiques pour toutes les citoyennes et tous les citoyens du Canada, où qu'ils vivent sur notre immense territoire.

Nous avons aussi lancé l'initiative ponctuelle Nouveau chapitre qui préfigure notre nouveau modèle de financement. L'ampleur des projets et du soutien demandé a été sans précédent. Dès 2017 et jusqu'en 2019, les 201 projets soutenus grâce à ce programme contribueront à la création d'un riche patrimoine artistique et littéraire dont les Canadiennes et Canadiens pourront être fiers. Par ailleurs, l'initiative {Ré}conciliation qui a permis d'appuyer 26 projets misant sur le pouvoir des arts pour susciter de nouveaux dialogues entre les peuples autochtones et non autochtones du Canada laisse présager le succès à court et long terme du programme Créer, connaître et partager : Arts et cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis, qui est au cœur du Nouveau modèle de financement.

Maximiser la portée des arts est un engagement fondamental du Conseil qui résonne encore davantage à l'ère numérique. En mars 2017, nous avons convié 300 artistes, agents, culturels, leaders, médiateurs, experts et bailleurs de fonds à un grand Sommet sur les arts à l'ère numérique. Ce rassemblement préparé de longue date a permis de

débattre des multiples changements occasionnés par le numérique, des nécessaires transformations philosophiques, éthiques et organisationnelles qui s'imposent, de l'état de la littérature numérique dans notre secteur et des possibilités immenses de joindre de nouveaux publics grâce au numérique. Plus encore, ce sommet a permis de valider l'approche pragmatique du fonds Stratégie numérique, qui sera lancé en 2017.

Au début du Sommet, j'ai livré un manifeste appelant à une solidarité agissante misant sur des valeurs humanistes et sur des approches novatrices qui doivent transcender les réalités individuelles, sans toutefois nier qu'il faille tenir compte des différences d'accès et de ressources qui résultent de notre histoire et de notre géographie. Je crois que nous sommes tous ressortis signataires de ce manifeste qui affirme que la civilisation numérique a besoin de la contribution des arts pour ne pas devenir la première civilisation à exclure les êtres humains.

J'ai souvent parlé de l'importance d'assurer la présence des arts et des artistes sur la scène internationale et aux tables où se discute l'avenir de notre société. Nous avons d'ailleurs pris l'engagement de doubler nos investissements à l'international pour assurer une plus forte présence de nos artistes dans le monde. En tant qu'organisme de soutien aux arts, le Conseil a aussi un devoir de diplomatie publique pour établir des dialogues sur les arts. De ma nomination au conseil d'administration de la Fédération internationale des conseils des arts à ma participation à titre d'expert représentant le Canada au premier G7 de la culture, j'ai été à même de constater la nécessité d'être pleinement de retour sur l'échiquier mondial.

Cette année marque aussi le 60^e anniversaire du Conseil. Je veux donc rendre hommage aux femmes et aux hommes qui ont bâti cette institution extraordinaire et je me réjouis d'œuvrer quotidiennement à son renouvellement et à sa pérennité avec des équipes dont la compétence et l'engagement sont à la hauteur de notre irremplaçable mission.



Simon Brault, O.C., O.Q.
Directeur et chef de la direction

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA CÉLÈBRE

60 ANS

D'ART AU CŒUR DE NOS VIES

Depuis sa création en 1957, le Conseil des arts du Canada promeut, soutient, reconnaît et finance l'excellence artistique. Le Conseil a contribué à améliorer les conditions nécessaires à la créativité d'un océan à l'autre, et à favoriser chez les Canadiennes et les Canadiens la connaissance et l'appréciation des arts. Les résultats s'observent dans la prolifération des œuvres artistiques et littéraires de grande qualité proposées aux publics du Canada et du monde entier.



Au début des années 2000

Les films canadiens soutenus par le Conseil commencent à remporter des prix cinématographiques importants. Par exemple, en 2004, le court métrage *Ryan* de Chris Landreth reçoit un Oscar et trois prix à la Semaine de la Critique du Festival de Cannes.



Photo : Ryan © 2004 Copperheart Entertainment et l'Office national du film du Canada

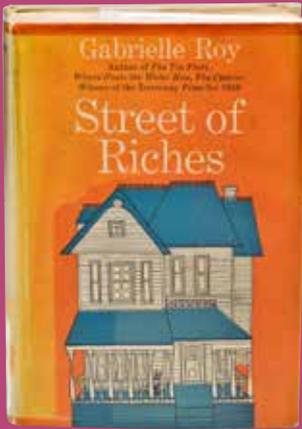


Kenojuak Ashevak (GGArts, 2008), *The Enchanted Owl*, 1960, reproduit avec la permission de Dorset Fine Arts.



En 2000

Le Conseil crée un important prix de carrière destiné aux artistes en arts visuels et médiatiques, et il accueille le prix Saidye-Bronfman qui récompense l'excellence en métiers d'art au sein de la famille des Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques (GGArts). Depuis, les prix GGArts ont récompensé près de 100 artistes qui ont façonné l'art contemporain canadien de façon remarquable.



En 1957

Le Conseil prend en charge l'administration et le financement des Prix littéraires du Gouverneur général, créés en 1936. Plusieurs des premiers lauréats sont devenus des icônes de la littérature canadienne.



Photo : Donna Santos



Photo : Andrew Oxenham

En 1971

Karen Kain fait ses débuts dans la production du *Lac des Cygnes* au Ballet national du Canada. Au cours des 28 années suivantes, elle se produit dans le monde entier et devient la ballerine la plus célèbre du Canada. Présidente du conseil d'administration du Conseil des arts de 2004 à 2008, elle est la directrice artistique actuelle du Ballet national du Canada.

En 1985

Le Conseil des arts lance sa Banque d'instruments de musique (BIM), qui donne à des musiciens talentueux l'occasion d'emprunter des instruments légendaires afin de faire progresser leur carrière sur la scène mondiale. Sur la photo : Timothy Chooi avec le violon Stradivarius Windsor-Weinstein de 1717 de la BIM.

En 2000

Début du spectacle solo *La face cachée de la lune* de Robert Lepage, produit par la compagnie Ex Machina de Québec et financé par le Fonds du nouveau millénaire pour les arts, un fonds spécial du Conseil. Ce spectacle a obtenu un grand succès, a été présenté en tournée dans plus de 20 villes en Europe et aux États-Unis, a été adapté au cinéma en 2003 et a obtenu un prix Génie.



Photo : Sophie Grenier



COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION

En mars 2017, le Conseil des arts du Canada célébrait son 60^e anniversaire, point culminant d'une année remarquable au cours de laquelle, fait sans précédent, le gouvernement fédéral a donné le coup d'envoi du doublement progressif du budget du Conseil. De 2016 à 2021, cet investissement totalisera une augmentation de 550 millions de dollars.

FAÇONNER UN NOUVEL AVENIR

Cette année marque aussi la réalisation de la première année du Plan stratégique 2016-2021 du Conseil *Façonner un nouvel avenir*. Ce plan énonce :

QUATRE ENGAGEMENTS

1



Soutien accru aux arts

Augmenter le soutien aux artistes, aux collectifs et aux organismes en visant l'excellence artistique et en suscitant l'engagement accru d'un public toujours plus diversifié envers les arts.

2



Numérique

Accentuer la qualité, la portée et le partage de l'art au Canada grâce au numérique.

3



Autochtones

Investir dans le renouvellement des relations entre les artistes autochtones et les publics autochtones et non autochtones pour qu'émerge un avenir commun.

4



International

Accroître le rayonnement de la création d'ici et de nos artistes à l'international.

ÉCRIRE UN NOUVEAU CHAPITRE



Nos quatre engagements marquent le début d'un nouveau chapitre pour le Conseil des arts alors qu'il se transforme et se positionne pour pleinement saisir les possibilités et relever les défis actuels du Canada. Le Conseil se tourne aussi vers l'avenir, puisqu'il confirme son engagement envers l'équité grâce à l'accès accru à ses services aux artistes, aux organismes artistiques et aux communautés marginalisées ou désavantagées, et son engagement à soutenir davantage la nouvelle génération d'artistes et de publics.

L'ART AU CŒUR DE NOS VIES



Les investissements du Conseil dans les arts s'inscrivent dans un vaste système de soutien aux arts qui englobe les ordres de gouvernement, les fondations et les donateurs privés ainsi que les revenus des artistes et des organismes artistiques. L'ensemble de ces investissements nourrit l'écosystème artistique excellent, dynamique et diversifié du Canada.

222,6 M\$
CRÉDIT
PARLEMENTAIRE
TOTAL

196,8 M\$
SOMME ALLOUÉE
SOUS FORME DE
SUBVENTIONS,
PRIX ET PAIEMENTS
AUX AUTEURS

1 100

BÉNÉFICIAIRES D'UNE
PREMIÈRE SUBVEN-
TION (ARTISTES
ET ORGANISMES
ARTISTIQUES)

707

PAIRS ÉVALUATEURS

1 881

COLLECTIVITÉS AU
CANADA, OÙ DES
SUBVENTIONS, DES
PRIX ET DES PAIE-
MENTS AUX AUTEURS
ONT ÉTÉ VERSÉS

2 183

ORGANISMES
ARTISTIQUES
ONT REÇU UNE
SUBVENTION
DU CONSEIL

2 103

ARTISTES ONT REÇU
DIRECTEMENT UNE
SUBVENTION DU
CONSEIL

17 344

AUTEURS ONT
REÇU UN PAIEMENT
DU PROGRAMME DU
DROIT DE PRÊT
PUBLIC

NOS ENGAGEMENTS EN ACTION

L'exercice 2016-2017 a certainement été un moment charnière pour les arts au Canada. L'augmentation du budget du Conseil des arts du Canada fait partie de l'investissement majeur de 1,9 milliard de dollars du gouvernement fédéral dans le domaine des arts et de la culture d'ici 2021. Le ministère du Patrimoine canadien a également entrepris des consultations d'importance sur le contenu canadien dans un monde numérique. Les résultats de ces consultations influenceront la modernisation de l'ensemble des politiques en matière de culture au Canada. De plus, plusieurs organismes de soutien fédéraux, provinciaux, municipaux ou philanthropiques ont lancé des initiatives pour appuyer la création d'œuvres à l'occasion du 150^e anniversaire de la Confédération.

Au cours de cette année exceptionnelle pour les arts au Canada, le Conseil a entrepris avec succès cinq initiatives majeures pour soutenir les engagements de son plan stratégique.

Mise en place d'un nouveau modèle de financement

Le Conseil a mis en marche la transition vers le nouveau modèle de financement qui remplace ses quelque 140 programmes de subventions axés sur les disciplines artistiques par de nouveaux programmes de subventions et fonds stratégiques axés sur les résultats.

Le programme Nouveau chapitre

Pour souligner le 150^e anniversaire de la Confédération, le Conseil a lancé le programme Nouveau chapitre, un fonds spécial et ponctuel de 35 millions de dollars pour la création et la diffusion de 201 projets artistiques et littéraires d'exception.

L'initiative {Ré}conciliation

Le Conseil a continué d'investir dans l'initiative {Ré}conciliation qui vise à promouvoir les collaborations artistiques jetant un regard sur le passé et l'avenir afin de susciter de nouveaux dialogues entre les peuples autochtones et non autochtones du Canada.

Représenter les arts sur la scène internationale

Le Conseil a collaboré avec des ministères, des agences ainsi que des partenaires internationaux pour accroître la présence des arts aux importantes tables de discussions, notamment au 7^e Sommet mondial de la Fédération internationale des conseils des arts et des agences culturelles, qui s'est tenu à Malte, et au premier G7 de la culture, qui a eu lieu en Italie.

Le Sommet sur les arts à l'ère numérique

À la suite de deux importants projets de recherche qu'il a commandés sur les stratégies numériques dans le monde des arts à l'échelle internationale et sur l'utilisation des technologies numériques par les artistes et organismes artistiques au Canada, le Conseil a organisé un sommet national où des leaders artistiques et administratifs, des spécialistes du numérique et des penseurs stratégiques se sont réunis pour discuter de l'impact de la technologie sur le travail et les aspirations des artistes, travailleurs culturels, leaders, médiateurs ou citoyens. Le Sommet constituait également pour les participants une excellente occasion de comprendre les orientations du fonds Stratégie numérique que le Conseil lancera à l'automne 2017.

INVESTISSEMENT SUPPLÉMENTAIRE DE 487 M\$ DANS LE SECTEUR ARTISTIQUE POUR LA PÉRIODE 2016-2021

LA VOIE À SUIVRE

Le Conseil des arts va investir la majorité des fonds additionnels principalement par l'entremise de son nouveau modèle de financement. D'ici 2021, ces investissements se traduiront notamment en doublant les fonds alloués aux activités internationales et en triplant presque ceux alloués à la création, à la connaissance et au partage de l'art et de la culture des Inuits, des Métis et des Premières Nations.

Au cours des années à venir, le Conseil continuera d'évoluer et de mieux répondre aux changements de la société au Canada et dans le monde. À cet égard, le Conseil continuera de jouer un rôle essentiel de soutien aux arts pour stimuler la participation des Canadiennes et Canadiens, pour enrichir les communautés du pays et pour favoriser l'accès aux marchés internationaux. Nous mesurerons également l'incidence de nos actions, afin de rendre compte aux Canadiennes et Canadiens des résultats obtenus.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE

La diversité et l'excellence du secteur des arts stimulent la participation des Canadiennes et Canadiens, enrichissent les communautés et permettent d'accéder aux marchés internationaux.

RÉSULTATS

54,6 G\$, montant correspondant au produit intérieur brut de la culture ou à 3,0 % du PIB total du Canada en 2014¹.

630 483 emplois liés à la culture, soit 3,5 % de l'emploi total en 2014¹.

Au cours de la dernière annéeⁱⁱ :

- 87 % des Canadiens ont assisté à un spectacle ou à un événement artistique.
- Les deux tiers des Canadiens ont participé d'une façon ou d'une autre aux arts et à la culture dans un environnement en ligne.
- 70 % des Canadiens de moins de 25 ans ont participé à des formes d'expression créative.

¹ Élaborés par Statistique Canada, les indicateurs provinciaux et territoriaux de la culture (IPTC) couvrent la culture (y compris les arts et le patrimoine) et le sport partout au Canada en ce qui concerne la production, le produit intérieur brut (PIB) et l'emploi pour les années 2010 à 2014. Ils ont été conçus comme un prolongement du Compte satellite de la culture provincial et territorial, qui est plus exhaustif.

ⁱⁱ Les données sont tirées de : *Les arts et le patrimoine au Canada* : Sondage de 2016-2017 sur l'accès et la disponibilité.

ENGAGEMENT

SOUTIEN ACCRU AUX ARTS

Nous investirons dans la recherche et le développement artistiques pour favoriser le développement durable des carrières artistiques des générations montantes. Nous augmenterons notre soutien aux artistes, aux collectifs et aux organismes en visant l'excellence artistique et en suscitant l'engagement accru d'un public toujours plus diversifié envers les arts.

RÉSULTATS

Hausse du financement des artistes et des organismes artistiques

En novembre 2016, le Conseil a annoncé qu'il allait plus que doubler ses subventions, ses prix et ses paiements aux auteurs, aux artistes et aux organismes artistiques d'ici 2021. Autrement dit, 487 millions sur les 550 millions de dollars de son budget augmenté entre 2016-2017 et 2020-2021 seront investis directement dans la communauté artistique.

Programme Nouveau chapitre – Montant alloué : 35 M\$

Le Conseil des arts du Canada a souligné le 150^e anniversaire de la Confédération avec le programme ponctuel *Nouveau chapitre*. Grâce à ce programme, le Conseil a soutenu la création et la diffusion d'œuvres artistiques et littéraires d'exception par lesquelles les artistes du pays imaginent et conçoivent un avenir commun pour l'ensemble du Canada. Au total, le programme a appuyé 201 projets choisis parmi 2 226 propositions exceptionnelles. Tous les projets subventionnés favorisent l'engagement du public et permettent un rayonnement aux échelles locale, nationale et internationale.

« À l'avenir, pour réussir, les artistes devront... s'engager auprès de leurs communautés de nouvelles façons et explorer d'autres occasionsⁱⁱⁱ. »

ⁱⁱⁱ Plan stratégique 2016-2021 *Façonner un nouvel avenir*



Living the unDesirable Life, une production de la troupe de danse intégrée Propeller Dance (sur une chorégraphie de Renata Soutter et une musique de Jesse Stewart) a reçu l'appui du Conseil grâce au programme Nouveau chapitre.

Réaction incroyable, héritage durable

En 2016-2017, le Conseil des arts du Canada a effectué le premier versement du nouveau financement rendu possible par le réinvestissement historique du gouvernement fédéral dans les arts (qui double le budget du Conseil d'ici 2021). Le Conseil a alloué 35 millions de dollars à un programme ponctuel appelé Nouveau chapitre, mis sur pied pour souligner le 150^e anniversaire de la Confédération.

En lançant Nouveau chapitre, le Conseil a demandé au milieu artistique de rêver en grand, et ce dernier a réagi avec enthousiasme! Plus de 2 000 demandes ont été déposées, 201 projets exceptionnels ont été sélectionnés, et des subventions allant de 50 000 \$ pour des artistes à 400 000 \$ pour des organismes ont été accordées. De 2017 à 2019, la population canadienne pourra admirer ces œuvres dans de grandes et de petites localités ici et à l'étranger. Voici quelques faits saillants :

L'**Akpiq Theatre**, situé à Yellowknife, prépare une adaptation de *Macbeth* avec une distribution entièrement autochtone. Écrite en cri et en anglais, la pièce sera créée et présentée en tournée sur le territoire cri traditionnel.

Le conteur **Ivan Coyote** et l'auteure-compositrice-interprète **Sarah MacDougall** organisent une prestation pour célébrer le Nord au fil d'une tournée dans la région circumpolaire.

La compagnie **Propeller Dance**, qui célèbre son 10^e anniversaire en 2017, a coprésenté *Living the unDesirable Life*, un spectacle accessible et sans barrières, réalisé en collaboration avec la Great Canadian Theatre Company d'Ottawa et le festival Scène Canada du Centre national des Arts en juin 2017.

Le **Regent Park Film Festival** de Toronto crée un projet de film fondé sur des films familiaux réalisés par des Canadiens de couleur au XX^e siècle.

Le **Nouveau Théâtre Expérimental** de Montréal dirige une production sur le chef métis Gabriel Dumont et fait intervenir plusieurs compagnies dans diverses villes.

La compagnie **Neighbourhood Dance Works**, située à St. John's, organise des retrouvailles avec des danseurs renommés de Terre-Neuve qui seront de retour pour une série d'échanges et de prestations.

Ces projets du programme Nouveau chapitre créeront un formidable héritage culturel qui stimulera l'imagination des Canadiennes et des Canadiens pour des années à venir. Ensemble, ils représentent l'esprit du travail stimulant attendu au cours des prochaines années grâce au nouveau modèle de financement du Conseil.

ENGAGEMENT NUMÉRIQUE

Nous accentuerons la qualité, la portée et le partage de l'art grâce au numérique, qui modifie nos rapports à l'art et à la culture et nos façons d'échanger les uns avec les autres et avec le monde. Les artistes et les organismes artistiques doivent être en mesure de trouver leur place dans un environnement en profonde mutation.

RÉSULTATS

En 2016-2017, le Conseil des arts a entrepris trois activités principales en lien avec sa stratégie numérique :

Recherche

En février 2017, le Conseil a publié une analyse des stratégies numériques mises en place par les principaux organismes gouvernementaux au Canada et dans le monde, ainsi que les résultats d'un sondage sur l'utilisation des technologies numériques dans le secteur artistique au Canada et sur le degré de technicité numérique du secteur.

Sommet numérique

En s'appuyant sur les résultats de recherche, le Conseil a organisé en mars 2017, le Sommet sur les arts à l'ère numérique. Les intervenants ont participé à des discussions intersectorielles afin d'approfondir leurs connaissances des technologies actuelles, et de rehausser la capacité du secteur artistique à mieux saisir les possibilités passionnantes de demain.

Fonds Stratégie numérique

Lors du Sommet, le Conseil a dévoilé son fonds Stratégie numérique qui vise à appuyer des projets stimulant la transition du secteur artistique vers les technologies numériques. D'ici 2021, le Fonds investira 88,5 millions de dollars dans des projets à multiples vocations et portées. Cette hausse du soutien financier aidera le secteur artistique à tirer profit de la technologie pour créer de nouvelles visions et expériences artistiques, joindre de nouveaux publics et transformer leurs organisations et leurs moyens de travail.

« Comme on se sert de plus en plus d'outils numériques en ligne pour chercher des œuvres artistiques numériques ou non numériques, les artistes comme les organismes ont besoin de tous les moyens possibles pour établir des connexions avec le publicⁱⁱⁱ. »

ⁱⁱⁱ Plan stratégique 2016-2021 *Façonner un nouvel avenir*

Manifeste pour une communauté numérique

L'appui du Conseil des arts du Canada prend toute son ampleur lorsqu'il suscite la mobilisation des communautés. En mars 2017, à l'Arsenal, à Montréal, plus de 300 leaders du milieu artistique, experts des technologies numériques et penseurs stratégiques ont répondu à l'invitation du Conseil et participé au Sommet pour les arts à l'ère numérique.

Sous des allures de hackathon, les sessions, conférences, ateliers et bibliothèques vivantes du Sommet ont mis en évidence l'importance de la littéracie numérique, de la transformation et de l'approche collaborative nécessaires pour tirer parti du numérique et des possibilités d'accès et d'engagement culturel qu'offre le numérique.

Pour assurer une préparation optimale et donner à tous une compréhension commune de la situation et de l'urgence de la situation, le Conseil avait commandé à la firme Nordicity une analyse des stratégies numériques adoptées par les instances publiques au Canada et ailleurs dans le monde. Les conférenciers Ana Serrano, Jackson 2Bears, Sylvain Carle et Astra Taylor ont apporté des perspectives riches, notamment sur les droits « de la personne » numériques, les dangers de reproduire des codes coloniaux, les données privées et la nécessité de repenser

nos rapports. Les discussions qui ont suivi et les potentielles collaborations qui ont émergé ont clairement démontré la volonté des participants répondre au manifeste lancé par Simon Brault au début du Sommet.

Lors du Sommet, nous avons annoncé qu'à l'automne 2017, la communauté artistique pourra mettre de l'avant des projets novateurs pour saisir le numérique et augmenter la portée des arts avec l'appui du fonds Stratégie numérique du Conseil. Avec ce fonds, le Conseil prévoit investir 88,5 millions de dollars en subventions de projets d'ici 2021. Flexible, le Fonds offrira l'adaptabilité requise pour faire face à l'évolution rapide du secteur numérique.

Grâce au Fonds, le Conseil pourra soutenir des initiatives de grande envergure jusqu'à un maximum de 500 000 \$, tout en finançant des projets pertinents et essentiels, mais à plus petite échelle, qui pourront être réalisés pour moins de 10 000 \$.

Les initiatives menées cette année par le Conseil ne sont qu'un début pour inscrire davantage et d'une façon durable les arts au cœur de la société numérique.

Quelque 300 personnes de différents secteurs ont pris part au Sommet pour les arts à l'ère numérique organisé par le Conseil des arts, dans le but de développer des approches concrètes et pragmatiques afin de soutenir les arts à l'ère numérique.

ENGAGEMENT

AUTOCHTONES

Nous nous engageons à soutenir les relations continues entre les artistes autochtones et les publics autochtones et non autochtones pour qu'émerge un avenir commun. Le Conseil adopte une approche qui respecte et tient compte de l'expression artistique, des protocoles culturels, des droits, des traditions et de la vision du monde des Inuits, des Métis et des Premières Nations. Nous appuierons des projets qui stimulent les artistes autochtones, enrichissent leurs pratiques artistiques et inspirent leurs communautés. Cette nouvelle approche représente une transformation de la façon dont le Conseil finance, soutient et reconnaît l'art et la culture des peuples autochtones du Canada. Elle reconnaît les droits culturels des peuples autochtones et respecte le concept du droit à l'autodétermination des Inuits, des Métis et des Premières Nations.

RÉSULTATS

Créer, connaître et partager

Dans le cadre de son nouveau modèle de financement, le Conseil a créé le programme Créer, connaître et partager : arts et cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Ce programme reconnaît la souveraineté culturelle des peuples autochtones et respecte le concept d'autodétermination des Premières Nations, des Inuits et des Métis. En 2016-2017, le Conseil a embauché le premier directeur de ce programme, qui sera administré par du personnel autochtone responsable de la conception et de la prestation du programme.

Initiative {Ré}conciliation

Le Conseil des arts du Canada a lancé l'initiative {Ré}conciliation en 2015 en partenariat avec la Fondation de la famille J.W. McConnell et le Cercle sur la philanthropie et les peuples autochtones au Canada. L'initiative était ouverte aux artistes, aux collectifs et aux organismes artistiques inuits, métis et des Premières Nations (y compris aux collaborations entre artistes ou organismes autochtones ou non autochtones). En 2016-2017, le Conseil a investi 1,1 million de dollars à l'appui de 16 projets qui étudiaient et échangeaient des connaissances sur la façon dont les arts peuvent contribuer au processus continu de conciliation et de réconciliation entre les peuples autochtones et non autochtones du Canada.

« C'est un moment unique dans l'histoire du pays, et les arts sont conviés à y jouer un rôle essentielⁱⁱⁱ. »

ⁱⁱⁱ Plan stratégique 2016-2021 *Façonner un nouvel avenir*



Les membres de Kingcome Collective ont reçu l'appui de l'initiative ponctuelle {Ré}conciliation pour leur projet de film *Awaḱwās: Gathering Place*.

La réconciliation : un avenir commun

Le Conseil des arts du Canada s'est engagé à soutenir la renaissance culturelle au sein des peuples inuits, métis et des Premières Nations. Leurs œuvres et leurs projets artistiques ont la capacité de soulever des questions en rappelant les défis et les contradictions de notre passé et de notre présent et en traçant la voie pour un avenir commun.

Lancée en 2015, l'initiative ponctuelle {Ré}conciliation a été créée par le Conseil des arts en collaboration avec la Fondation de la famille J.W. McConnell et le Cercle sur la philanthropie et les peuples autochtones. L'initiative de 1,8 million de dollars aura permis de soutenir 26 projets afin de susciter des dialogues entre les peuples autochtones et non autochtones. En voici quelques exemples.

Le projet Lieux de Coeur – Cicatrices de la Terre mère du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or rassemble des artistes de diverses nations pour une rencontre avec le territoire. Les œuvres éphémères de type Land Art proposent de (re)créer et de (re)présenter des géosymboles significatifs du patrimoine immatériel des communautés algonquines du Témiscamingue et de l'Abitibi, à l'aide de photographies grand format, vidéos, installation et textes trilingues (anichinabé, français, anglais).

David Hodges, Nick Sherman, Natasha Quequish, Chelsey Greig mettent les jeunes, l'histoire et la réconciliation au cœur de leur projet *Mamow Nigamoowag* [ils chantent ensemble]. Misant sur la créativité, l'autonomie et l'expression, le projet amène les jeunes à créer une chanson en revisitant leur histoire et en explorant les arts visuels, la création musicale et la performance. Le vidéoclip de la chanson sera partagé avec leurs amis et leurs collectivités à des fins d'éducation, de guérison et de compréhension.

The Kingcome Collective propose *Awaḱwās: Gathering Place* un projet multimédia et un film portant sur le processus contemporain de réconciliation entre les peuples autochtones et la société non autochtone (coloniale) sur le territoire traditionnel des Musgamagw Dzawada'enuxw. En dressant le portrait intime de six femmes, le film raconte les réalités contemporaines des peuples autochtones qui se réinstallent sur leur territoire pour étudier comment ce processus continue de façonner leur monde et leurs relations au monde.

L'initiative {Ré}conciliation a pris fin et, en 2017, le Conseil recevra les premières demandes de subvention à son programme Créer, connaître et partager : Arts et cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis. D'ici 2021, le Conseil prévoit tripler ses investissements dans la création autochtone.

Sept nouvelles œuvres d'art autochtones dans la plus grande collection d'art contemporain du pays

La Banque d'art du Conseil collabore avec un large éventail d'entreprises et d'institutions, notamment par son service de location et ses activités de diffusion, et ces collaborations contribuent à renforcer la connaissance, la reconnaissance et le rayonnement des artistes autochtones ainsi que la réconciliation et la conciliation entre les peuples autochtones et non autochtones par l'entremise des arts. Cette année, la Banque a fait l'acquisition de sept œuvres d'art contemporain créées par de remarquables artistes autochtones émergents et établis. Il s'agissait de sa première acquisition depuis plus de deux ans.

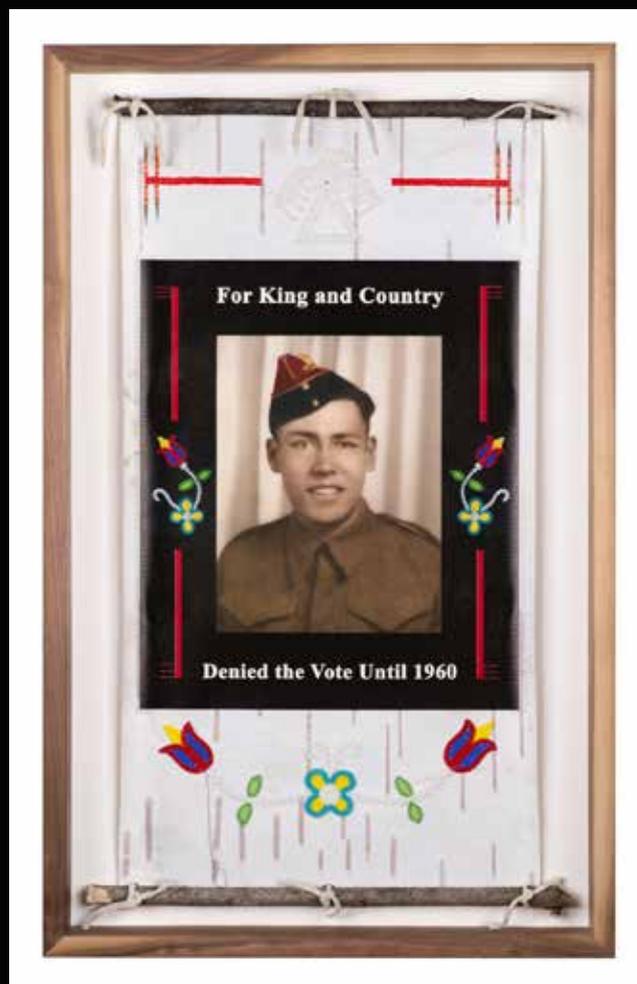
Choisies pour leur pertinence et leur regard critique, les œuvres de Barry Ace, Sonny Assu, Jordan Bennett, Dana Claxton, Amy Malbeuf et Adrian Stimson traitent notamment des perceptions actuelles des peuples autochtones que véhiculent les algorithmes de recherche de Google; de l'appropriation et de la réappropriation de symboles culturels, et de la dichotomie entre la participation au service militaire et l'interdiction de voter.

Plusieurs de ces acquisitions sont présentées au grand public en 2017. *King and Country* (2015) de Barry Ace, qui dénonce les politiques fédérales liées à la *Loi sur les Indiens*, qui refusaient le droit de vote aux membres des peuples autochtones, dont plusieurs sont allés combattre outre-mer pendant les Première et Seconde Guerres mondiales est présentée au Musée d'art des Amériques à Washington lors de l'exposition *Paysage marqué* d'avril à juillet 2017.

Les deux récentes acquisitions d'Amy Malbeuf font partie de l'exposition *INSURGENCE/RESURGENCE* présentée à la Winnipeg Art Gallery à l'automne 2017.

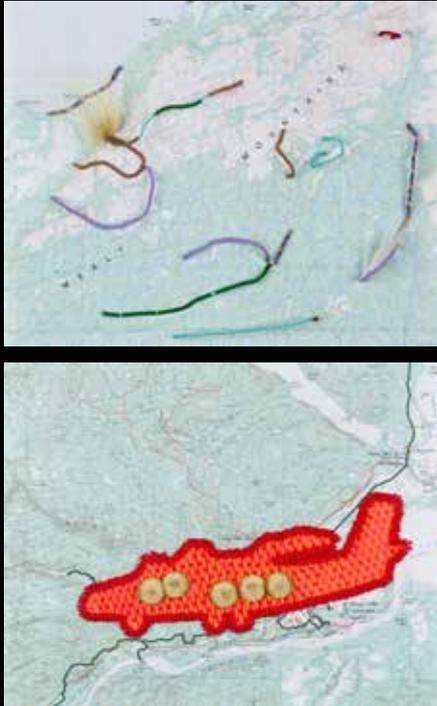
Le perlage *Headdress* de Dana Claxton (2016), qui se veut un marqueur de l'identité autochtone qu'il faut célébrer, mais dont la marchandisation doit être remise en question, est l'une des œuvres à l'affiche de l'exposition virtuelle présentée par la Banque d'art à Scène Canada à l'été 2017.

Non seulement ces œuvres font partie de nombreuses expositions, mais elles sont aussi très en demande pour des locations, ce qui est la vocation première de la Banque.



Barry Ace, *For King and Country* (2015), techniques mixtes sur toile d'archives Epson, collection de la Banque d'art du Conseil.

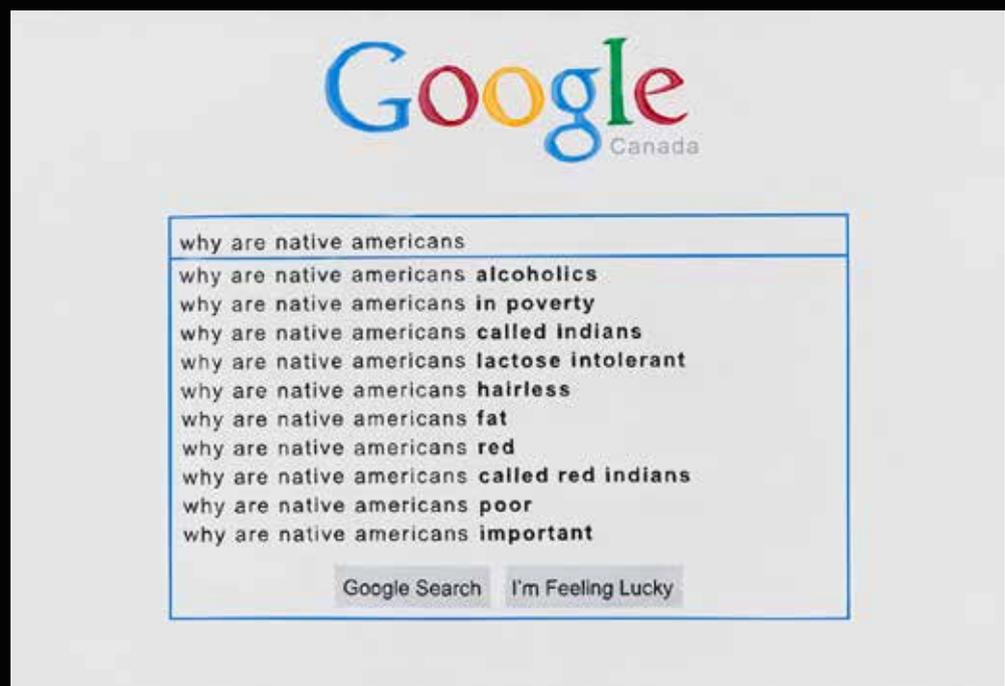
Dana Claxton, *Headdress* (2016),
photographie, caisson à diode
lumineuse, collection de la Banque
d'art du Conseil.



Amy Malbeuf, *The Mealy Mountains*
et *Three Artists Fly North* (2013),
œuvre sur papier, poils de caribou et
perles de verre sur carte, collection
de la Banque d'art du Conseil.



Jordan Bennett, *Why Are Native
Americans* (2012), œuvre sur
papier, acrylique et gesso sur toile
(reproduction d'une saisie d'écran
dans le moteur de recherche
Google Canada), collection de la
Banque d'art du Conseil.



ENGAGEMENT

À L'INTERNATIONAL

Nous allons accroître le rayonnement des artistes et des organismes artistiques canadiens à l'international en leur donnant l'occasion de présenter le meilleur de l'art d'ici à un public mondial. Avec l'aide de partenaires canadiens et étrangers, nous renforcerons la présence artistique du Canada dans le monde et nous appuierons les efforts d'autres organismes publics de soutien aux artistes canadiens à l'étranger. Nous favoriserons également la réciprocité en accueillant des artistes étrangers au Canada, et en soutenant des coproductions, des résidences et des échanges artistiques bilatéraux et multilatéraux.

RÉSULTATS



Cette année, Simon Brault, directeur et chef de la direction du Conseil des arts du Canada, a fait connaître l'art et les artistes canadiens grâce à sa participation à plusieurs forums internationaux importants. Lors du premier G7 de la culture à Florence, il a parlé des principaux enjeux culturels et patrimoniaux des pays du G7. En tant que membre du conseil d'administration de la Fédération internationale de conseils des arts et d'agences culturelles (FICAAC), Simon Brault a livré un discours lors du 7^e Sommet mondial sur les arts et la culture à Malte. Constituée de membres de conseils des arts et de ministères de la culture de plus de 80 pays, la FICAAC est

un important réseau mondial et une plateforme pour promouvoir la réciprocité et partager les savoir-faire dans un contexte culturel mondial. Ces rencontres ont été une occasion importante pour le Conseil de promouvoir plusieurs idées à l'intention de la communauté internationale, notamment l'autodétermination des Autochtones, la nécessité d'assurer un accès équitable au financement des arts et la valeur du développement de la citoyenneté culturelle à l'échelle mondiale. Ces rencontres profitent aux artistes et aux organismes artistiques du Canada en favorisant la compréhension et l'intérêt pour leurs œuvres partout dans le monde.

« Les œuvres des artistes d'ici reflètent en grande partie notre société. Elles renvoient une image du Canada comme société novatrice, ouverte, intéressante, diversifiée et consciente de ses enjeux de développementⁱⁱⁱ. »

ⁱⁱⁱ Plan stratégique 2016-2021 *Façonner un nouvel avenir*



Le conteur et musicien québécois Benoît Davidson (Saint-Rémi-d'Amherst) figure parmi les artistes représentant le Canada dans les 12 catégories culturelles des Jeux de la Francophonie de 2017, à Abidjan.

L'art sur l'échiquier mondial

Le Conseil des arts du Canada est résolu à célébrer l'art d'ici, à susciter des occasions d'échanges et à poursuivre le dialogue sur les enjeux de notre époque par l'entremise de l'art à l'échelle internationale. En 2016-2017, le Conseil des arts a notamment conclu des partenariats pour maximiser la présence des artistes du Canada sur la scène mondiale.

La réciprocité et les échanges sont primordiaux en matière de rayonnement international. En 2017, le Conseil a non seulement renouvelé son partenariat privilégié avec le Musée des beaux-arts du Canada pour la représentation officielle du Canada à la Biennale de Venise, mais a aussi collaboré avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Norvège pour permettre à des commissaires autochtones de participer aux événements de la Biennale et d'y faire des échanges fructueux. La participation de ces talentueux commissaires a permis d'enrichir et d'élargir les conversations sur l'art actuel et d'y apporter la perspective des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

L'exposition *Paysage marqué*, d'abord présentée dans l'espace événementiel Ajagemô du Conseil des arts en 2016, a mis le cap sur Washington en 2017. Organisée en collaboration avec la mission permanente du Canada auprès de l'Organisation

des États américains et avec le soutien du Secrétariat fédéral Canada 150, l'exposition, qui a eu lieu au Musée d'art des Amériques, a mis en valeur des œuvres du Canada. L'exposition du commissaire Kegan McFadden offre au public une lecture critique de l'histoire du Canada, notamment sur les droits civils, la {Ré}conciliation, le multiculturalisme et les immigrants.

La jeunesse est au cœur des engagements du Conseil, et les Jeux de la Francophonie ont permis au Conseil de joindre un nombre record de candidats dans l'histoire des Jeux. Une fois de plus, Patrimoine canadien a confié au Conseil l'administration du concours pour la présélection des candidats du volet culturel des Jeux de la Francophonie, qui se tiennent à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en 2017. Le Comité international des Jeux de la Francophonie a retenu 12 jeunes artistes et groupes, et le Canada sera représenté, pour une première fois, dans toutes les disciplines artistiques. Les Jeux offrent aux jeunes une incroyable plateforme internationale.

Le Conseil des arts croit que la réussite des artistes suppose une présence durable et solide sur la scène internationale et il y investit.

ENGAGEMENT

ENGAGEMENT CONTINU EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ ET D'INCLUSION

En plus des quatre engagements énoncés dans le Plan stratégique, le Conseil des arts du Canada continuera de renforcer son engagement de longue date envers l'équité et l'inclusion, y compris pour les artistes et les publics émergents.

RÉSULTATS

Mettre en pratique les leçons tirées du programme Cultiver

En 2016-2017, le Conseil des arts a organisé le dernier concours de son programme Cultiver, qui a permis de verser 1,4 million de dollars à 150 bénéficiaires. Le programme Cultiver était une initiative de financement ponctuelle et multidisciplinaire lancée en octobre 2014 avec des composantes visant les communautés autochtones, de diverses cultures, et de langues officielles en situation minoritaire, ainsi que les communautés d'artistes handicapés ou sourds. Le programme Cultiver a permis de définir les pratiques des artistes handicapés ou sourds comme une pratique artistique dans le nouveau modèle de financement, ce qui permettra au Conseil de soutenir pleinement et de façon continue cette communauté artistique vitale.

Avènement de nouvelles possibilités

En novembre 2016, le Conseil a annoncé qu'en 2021, au moins 25 % du nouveau financement serait versé aux artistes, aux collectifs et aux organismes qui sont de nouveaux bénéficiaires ou qui reçoivent un financement de base pour la première fois, en particulier les organismes ciblés par les mesures d'équité du Conseil.

« Au cours des cinq prochaines années, le Conseil continuera de s'assurer que tous les artistes ont un accès égal à ses programmes et que tous les Canadiens se sentent représentés dans le paysage artistique de notre paysⁱⁱⁱ. »

ⁱⁱⁱ Plan stratégique 2016-2021 *Façonner un nouvel avenir*



Farah Al-Behadili (au centre) avec les célèbres personnages Anne (Jessica Gallant) et Diana (Katie Kerr) d'*Anne of Green Gables* [*Anne, la maison aux pignons verts*] durant le Festival de Charlottetown, organisé par le Centre des arts de la Confédération. Le Centre était l'un des 70 organismes à participer à l'initiative Bienvenue aux arts du Conseil mise sur pied en partenariat avec la financière Sun Life. Cette initiative avait pour but d'appuyer l'accueil de réfugiés syriens.

Le pouvoir rassembleur de l'art

Le Conseil des arts s'est doté d'un modèle de financement souple et inclusif pour exercer une plus grande influence en matière d'équité et de diversité. Aussi, les organismes et les artistes qu'il appuie contribuent à faire avancer l'équité et la présence de la diversité au sein de la société. Par exemple, son soutien aux artistes des communautés de langue officielle en situation minoritaire et aux artistes handicapés ou sourds lui permet de faire progresser cet engagement continu.

Depuis 1925, le théâtre Cercle Molière offre des activités jeunesse et une programmation théâtrale en français à la population de la région de Winnipeg. Avec l'appui du Conseil, la compagnie a conçu un projet pour permettre à de jeunes immigrants de communautés francophones de rencontrer des artistes, techniciens et administrateurs du milieu et de participer à ses différentes activités culturelles. Ce projet vise à établir une connexion entre les jeunes, les artistes de diverses communautés, le théâtre et la communauté francophone de Winnipeg.

We curate, we critique est un projet de réseautage et de développement professionnel du torontois Mark Campbell, qui vise à améliorer les échanges entre les commissaires de la communauté noire du Canada et les critiques culturels. Le

projet offre non seulement un soutien aux commissaires et auteurs émergents qui étudient les œuvres des Noirs canadiens, mais encourage aussi les collaborations et les activités de mentorat. Point culminant du projet, les membres des réseaux formés au fil du projet vont assister à la Biennale de La Havane en novembre 2018, un des plus importants événements de la culture cubaine.

La danse intégrée, c'est la riche rencontre de danseurs avec et sans handicap. En collaboration avec la première génération d'artistes de danse intégrée et les fondateurs des premières compagnies canadiennes de danse intégrée, Pamela Boyd offre aux enseignants de cette discipline artistique deux semaines de formation à Calgary, soit une cinquantaine d'heures, et jette ainsi les bases d'une formation continue pour l'avenir, et cela au Canada. Une première puisque la formation n'était jusqu'à maintenant offerte qu'à l'extérieur du pays.

Cette année, le Conseil a ajouté la danse intégrée aux pratiques artistiques reconnues ainsi que les arts du cirque et les arts des artistes handicapés ou sourds. Il poursuit ainsi son engagement à exercer une plus grande influence en matière d'équité et de diversité.

LA COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

ENGAGEMENTS TRANSVERSAUX

POUR UN IMPACT ACCRU

Outre la poursuite de ses activités dans ses champs d'intervention, la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) a pris la résolution de mettre l'accent sur trois engagements transversaux dans toutes ses activités : la réconciliation, la jeunesse et l'équité des genres. Cette approche vise à maximiser l'impact de ses activités. En 2016-2017, l'accent a été mis sur la réconciliation et la jeunesse. Ces deux engagements rejoignent ceux du Conseil des arts du Canada.

RÉSULTATS

Leadership jeunesse

Les aspirations de la jeunesse actuelle sont les moteurs de la transformation profonde et continue du Canada. Ainsi, la CCUNESCO s'est engagée à accentuer la participation, la consultation et la mobilisation des jeunes à ses forums selon les attentes de ceux-ci et elle est appuyée par les 41 membres d'un groupe consultatif jeunesse, issus de diverses cultures et provenant de partout au Canada.

En mars 2017, l'UNESCO et la Commission canadienne pour l'UNESCO ont organisé conjointement la Semaine UNESCO pour la paix et le développement durable : le rôle de l'éducation, à Ottawa. Près de 500 experts et praticiens de l'éducation, décideurs et leaders ont échangé sur des sujets communs tels que les

bonnes pratiques, l'acquisition des connaissances quant aux innovations en matière d'approches pédagogiques et ont discuté de la mise en œuvre de la cible 4.7 de l'Agenda 2030 pour le développement durable. La contribution des 90 jeunes participants à la Semaine a mis en évidence l'inestimable valeur de leur présence aux tables de discussion en matière d'éducation et de développement durable.

D'autres jeunes, cette fois des adolescents, y ont présenté des recommandations sur l'éducation à la citoyenneté mondiale et réaffirmé l'importance du leadership réel des jeunes. Leurs recommandations reflétaient les résultats d'une consultation soutenue par la Commission et menée auprès de 1 000 jeunes provenant de 11 pays.

Une première réserve de la biosphère autochtone

La CCUNESCO travaille avec ses partenaires autochtones afin de faire avancer la réconciliation à l'échelle citoyenne entre les peuples autochtones et non autochtones dans tout le Canada. La Commission mise sur des initiatives structurantes et des actions concrètes pour célébrer et mettre en valeur des initiatives qui témoignent de la réconciliation en action; intégrer la culture, les savoirs et les perspectives autochtones dans les travaux de la CCUNESCO; et créer les conditions pour que les Autochtones s'approprient les programmes de l'UNESCO.

Cette année, le Réseau mondial des réserves de la biosphère a fait preuve de leadership, et le

travail remarquable de la communauté Dénée a mené à une grande réalisation. Tsá Tué, situé sur le territoire traditionnel Déline, dans les Territoires du Nord-Ouest, a été désigné réserve de la biosphère de l'UNESCO pour assurer le développement durable et la préservation de ce territoire. Tsá Tué est la première réserve de la biosphère du Réseau mondial développée et gérée par des Autochtones. Cette désignation a été grandement célébrée à la Maison de l'UNESCO à Paris. En présence de la directrice générale, Irina Bokova, les membres de la délégation de Tsá Tué ont partagé leur expérience pour inciter d'autres communautés autochtones à s'approprier les programmes de l'UNESCO.

*Un rapport plus détaillé des résultats des activités 2016-2017 est publié sur les sites web du Conseil et de la CCUNESCO.

#ÇaCommenceParMoi

La Commission canadienne pour l'UNESCO s'est impliquée de façon dynamique dans les médias sociaux, lors de la campagne « It Starts with Me/ÇaCommenceParMoi » afin de souligner la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Misant sur une conscientisation de la responsabilité de chacun dans la lutte contre le racisme, cette campagne a joint plus de 2 millions de personnes sur Twitter seulement. Les mots-clés #ÇaCommenceParMoi et #ItStartsWithMe ont été très efficaces au Canada. Les dirigeants de tous les paliers de gouvernement, des représentants de centaines d'organismes publics et des médias ont participé à la campagne.

Un destin commun : le développement durable de la société

Dès sa création en 1957, le Conseil des arts du Canada s'est vu confier par le gouvernement canadien, la responsabilité du Secrétariat de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

Depuis 60 ans, le Conseil des arts du Canada et la Commission canadienne pour l'UNESCO partagent une histoire et un destin commun pour le développement durable de la société.

Sur le terrain, l'importance et la pertinence renouvelées de la présence simultanée du Conseil des arts et de la Commission et de l'UNESCO ainsi que leurs activités et initiatives souvent convergentes apportent une réelle contribution à un avenir de paix, d'équité et de développement durable.

À l'échelle internationale, les positions du Canada sur le développement durable et le progrès social suscitent un intérêt grandissant. Le Canada possède des ressources et des connaissances qui doivent être mises à contribution. Grâce à ses nombreux réseaux, la Commission canadienne pour l'UNESCO contribue à une éducation de qualité pour tous, au développement de sociétés inclusives et durables, à la protection de la biodiversité et de notre planète et à la promotion de la liberté d'expression et de la presse. De plus, elle offre des plateformes qui permettent d'augmenter la portée des interventions de la société civile sur ces questions cruciales pour l'avenir.

Participants à la 57^e Assemblée générale annuelle de la CCUNESCO.



APERÇU FINANCIER

POINTS SAILLANTS

L'exercice 2016-2017 est la première année où les crédits parlementaires du Conseil des arts du Canada ont augmenté, d'un montant de 40 millions de dollars sur un total de 550 millions de dollars, à la suite de l'annonce du budget fédéral de 2016. Ce financement supplémentaire de 40 millions de dollars pour l'exercice 2016-2017 correspond aux engagements du Conseil des arts déterminés dans son Plan stratégique 2016-2021, *Façonner un nouvel avenir*. Pour 2016-2017, ces engagements concernaient le programme Nouveau chapitre, une initiative non récurrente visant à souligner le 150^e anniversaire de la Confédération, l'augmentation du financement de l'initiative {Ré}conciliation et l'organisation d'un sommet national sur « Les arts à l'ère numérique ».

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, le Conseil fait état d'un excédent annuel des activités de 4,8 millions de dollars. Cet excédent est directement attribuable à un écart positif de 5,1 millions de dollars dans les revenus nets de placements réalisés par rapport au montant du budget, le Conseil ayant réinvesti dans les subventions la totalité de ses économies opérationnelles et relatives à l'exécution des programmes, soit 5,8 millions de dollars.

Les dépenses réelles concernant les subventions, les paiements aux auteurs et les prix s'élèvent à 196,8 millions de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 et sont supérieures au budget approuvé et aux dépenses connexes de l'exercice précédent. Un supplément de 40 millions de dollars a été alloué aux dépenses relatives aux programmes de subventions du Conseil des arts, pour un montant total de 184 millions, par rapport à 144,8 millions en 2015-2016, et il couvre de nombreux secteurs, disciplines et priorités : le programme Nouveau chapitre, la musique, le théâtre, l'écriture et l'édition, les arts visuels, la danse, les arts médiatiques, les arts interdisciplinaires, le développement des publics et des marchés, l'équité et les arts autochtones. Le Conseil a affecté 3,0 millions de dollars aux programmes de prix et de récompenses qui soulignent l'excellence et l'innovation au Canada. De plus, il continue de soutenir le Programme du droit de prêt public avec des paiements aux auteurs qui s'élèvent à 9,8 millions de dollars.

(en milliers de dollars)	Budget 2017	Réel 2017	Réel 2016
Subventions aux disciplines et aux priorités	178 393 \$	184 046 \$	144 772 \$
Programme du droit de prêt public	9 688	9 774	9 760
Prix et récompenses	2 958	2 973	2 908
	191 039 \$	196 793 \$	157 440 \$

Les coûts de l'exécution des programmes sont fondamentalement restés identiques à ceux de l'exercice précédent, d'un montant de 16,9 millions de dollars, par rapport à 16,4 millions, mais inférieurs de 2,5 millions au budget en raison de certaines efficacités gagnées par la simplification des processus, mais également par des économies relatives aux coûts de l'évaluation par les pairs et des consultations dû au nombre moins important de concours cette année résultant de la transition vers le nouveau modèle de financement et aussi par des économies sur le plan des salaires et des avantages sociaux réalisées

par suite des retards en matière de dotation. Les frais administratifs généraux sont également inférieurs de 0,8 million de dollars par rapport au budget, représentant 7 % du total des dépenses, contre 8 % pour l'exercice précédent.

En 2016-2017, la dotation du Conseil des arts et des fonds spéciaux et le fonds Killam ont produit respectivement des rendements annuels très positifs de 12,1 % (- 1,6 % en 2015-2016) et de 12,4 % (- 1,3 % en 2015-2016). Par rapport à l'exercice précédent, le portefeuille de placements affiche une croissance de 38 millions de dollars avec une juste valeur de 369,6 millions de dollars au 31 mars 2017. Ces résultats annuels sont attribuables à un rendement très positif du marché canadien et du marché mondial.

Le montant budgété approuvé des revenus nets de placement réalisés, soit 9,8 millions de dollars, est calculé en utilisant un taux de dépenses prescrit de 3,5 % fois la valeur moyenne du marché du portefeuille des trois années précédentes, conformément à l'*Énoncé de la politique de placements et des objectifs de rendement*. Cette année, avec le rendement annuel positif de son portefeuille, le Conseil enregistre des revenus nets de placements réalisés de 14,9 millions de dollars, en raison d'une forte distribution des revenus et de gains significatifs attribuables au rééquilibrage des transactions après une légère modification apportée à la composition de l'actif entre l'immobilier et les actions canadiennes. Selon la politique de placements du Conseil, tout revenu de placement supérieur au montant budgété doit être réinvesti dans le portefeuille afin de préserver le capital. Ainsi, pour cet exercice, 5 millions de dollars ont été transférés de l'excédent accumulé provenant de l'exploitation à la réserve de l'excédent de revenus de placements.

En 2016-2017, le Conseil des arts a mis à jour son profil de risque en tenant compte des changements dans son environnement de risque. Le Conseil a ainsi procédé à une réévaluation des risques et à des mises à jour touchant les risques potentiels importants de même que les stratégies d'atténuation. Ce profil révisé sert d'élément clé dans la planification stratégique et opérationnelle, dans les décisions d'allocation des ressources, et dans l'organisation et la hiérarchisation des plans d'action de la gestion.

Sommaire de la situation financière au 31 mars		
(en milliers de dollars)	2017	2016
Total des actifs financiers	396 537 \$	334 921 \$
Total du passif	121 398	81 093
Actifs financiers nets	275 139	253 828
Actifs non financiers	27 710	26 917
Excédent accumulé	302 849 \$	280 745 \$

Sommaire de l'état des résultats pour les exercices terminés le 31 mars			
(en milliers de dollars)	Budget 2017	Réel 2017	Réel 2016
Total des revenus et des crédits parlementaires	233 551 \$	239 237 \$	204 701 \$
Total des charges	233 525	234 394	192 871
Excédent annuel des activités	26 \$	4 843 \$	11 830 \$

SITUATION FINANCIÈRE

Actifs financiers

Au 31 mars 2017, le total des actifs financiers s'établissait à 396,6 millions de dollars, soit une hausse de 61,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les actifs financiers comprennent les placements de portefeuille ainsi que les actifs que l'on prévoit convertir en liquidités pendant l'exercice à venir.

Au 31 mars 2017, la juste valeur marchande des placements du Conseil s'établissait à 369,6 millions de dollars, soit une hausse de 38,0 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

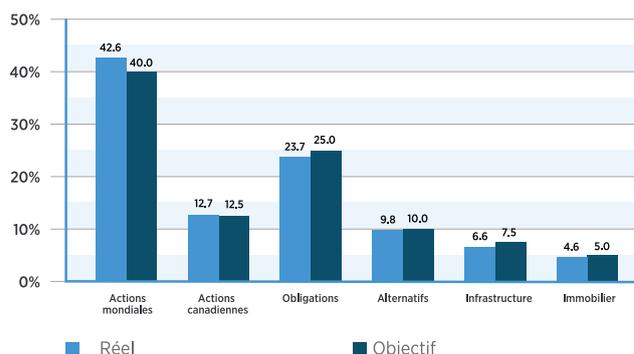
Le Conseil investit dans des parts de fonds communs et un fonds distinct qui sont administrés par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés en vertu de l'*Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement* et de l'*Énoncé du conseil d'administration sur les principes de placement*, qui sont tous les deux approuvés par le conseil d'administration. Les objectifs du portefeuille consistent à produire des rendements réels à long terme en complément des crédits parlementaires et à financer les bourses et prix offerts grâce au fonds Killam et aux autres fonds spéciaux, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de dotation. Le fonds Killam et les fonds spéciaux représentent des apports de non-propriétaires reçus sous forme de dons et de legs et grevés d'affectations à des fins précises de ces derniers. Le fonds Killam doit être conservé dans un portefeuille de placements distinct consolidé aux fins d'établissement de rapports. Les fonds spéciaux sont compris dans le portefeuille de placements du Conseil, et une part proportionnelle est calculée pour chaque contribution, selon la juste valeur du portefeuille de placements au moment où la contribution est reçue.

Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants du domaine des placements ainsi que des catégories d'actifs dans lesquelles il investit. Deux membres du conseil d'administration du Conseil des arts siègent également au comité de placements. De plus, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant ayant pour fonction d'épauler le comité de placements dans ses activités.

Chaque année, le comité de placements examine la politique de placements du Conseil et, lorsqu'il le juge nécessaire et approprié, il recommande des rajustements à la composition de l'actif et à la diversification de la structure de gestion du portefeuille ou à la politique de dépenses, le taux étant actuellement fixé à 3,5 % fois la moyenne mobile de la valeur marchande du fonds au cours des trois dernières années. Pendant chacune de ses réunions trimestrielles, le comité de placements évalue l'incidence de la mise en œuvre de la politique sur le portefeuille grâce à des mises à jour effectuées régulièrement par les gestionnaires de placements et à une évaluation approfondie du rendement du portefeuille.

Le tableau suivant présente la composition réelle de l'actif, ainsi que les objectifs de répartition de l'actif pour le portefeuille.

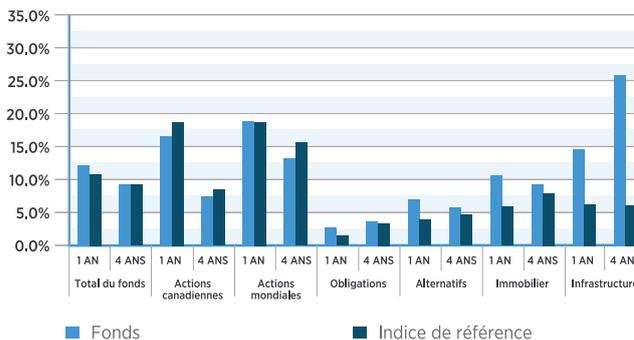
Composition de l'actif au 31 mars 2017



Le comité de placements et la haute direction suivent de très près le niveau de risque au sein du portefeuille. L'écart standard sur 10 ans était de 8,2 % au 31 mars 2017, par rapport à 7,6 % pour l'écart de référence. Le comité de placements prépare un examen détaillé de ses stratégies de répartition de l'actif pour 2017.

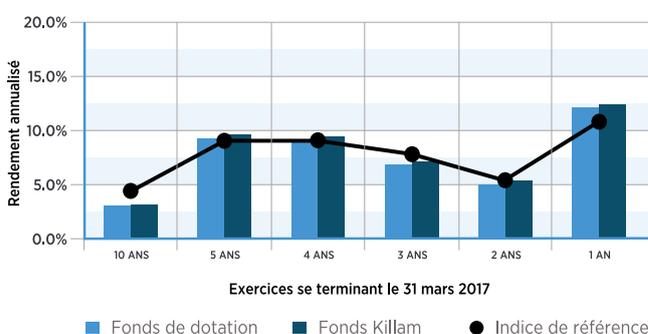
Le tableau suivant présente le rendement des différentes classes d'actifs pour les périodes d'un an et de quatre ans se terminant le 31 mars 2017. Il montre que le portefeuille bénéficie d'une combinaison d'actifs bien diversifiée, et que le rendement de ses autres classes d'actifs comme les obligations, l'immobilier et les infrastructures a aidé le portefeuille à atteindre son point de référence.

Rendement annuel par classe d'actifs



Le graphique suivant illustre, pour diverses périodes, le rendement annualisé du portefeuille du fonds de dotation du Conseil des arts et des fonds spéciaux, ainsi que celui du fonds Killam, en regard de l'indice de référence. Il montre des rendements solides au cours de cette année, principalement en raison des marchés d'actions, par rapport aux rendements totaux plus faibles de ces dernières années causés par la forte volatilité des marchés.

Rendement annualisé du portefeuille



Passif

Au 31 mars 2017, le total du passif s'établissait à 121,4 millions de dollars, soit une hausse de 40,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, comme le montre le tableau suivant :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Passif		
Découvert bancaire	- \$	646 \$
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	59 354	27 674
Créiteurs et charges à payer	4 609	3 486
Revenus reportés	7 435	6 877
Avantages sociaux futurs	3 232	2 909
Revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe	46 768	39 501
Total du passif	121 398 \$	81 093 \$

La principale augmentation est due à la hausse de 31,7 millions de dollars pour les subventions, paiements aux auteurs et prix à payer par rapport à l'année précédente, ce qui est directement lié aux résultats du programme Nouveau chapitre arrivés tardivement dans l'année et toujours dus à la fin de l'exercice. Les revenus reportés de contributions grevées d'affectations d'origine externe ont également augmenté de 7,3 millions de dollars, ce qui est directement lié à la hausse de la valeur marchande du portefeuille dont une partie est grevée d'affectations d'origine externe. Ce passif se compose de revenus de placement grevés d'affectations d'origine externe et de gains accumulés que l'on reporte jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prévues. Le principal de 37,6 millions de dollars des dotations grevées d'affectations d'origine externe, qui doit rester intact, est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé.

Les autres passifs sont les suivants :

- les revenus reportés, principalement liés aux nouveaux avantages incitatifs relatifs au bail du 150, rue Elgin, Ottawa, qui seront amortis au cours de la période de location de 20 ans;
- les comptes créiteurs et les charges à payer qui représentent les paiements non versés à divers fournisseurs ou gestionnaires pour des services rendus, ainsi que des passifs salariaux engagés au 31 mars 2017;
- les avantages sociaux futurs du personnel qui correspondent à des indemnités de départ et à des avantages postérieurs au départ à la retraite de certains employés et retraités du Conseil.

Actifs non financiers

Les immobilisations corporelles comprennent le matériel de bureau, les améliorations locatives et les travaux en cours relativement à l'élaboration du nouveau système de gestion de l'information. L'augmentation nette de cette catégorie d'actifs de 0,8 million de dollars comparativement à l'exercice précédent est attribuable à un investissement de 2,0 millions de dollars dans les infrastructures technologiques du Conseil et son nouveau portail, montant compensé par un amortissement de 1,2 million de dollars.

La Banque d'art du Conseil possède la plus vaste collection d'art contemporain canadien au pays, soit plus de 17 300 œuvres. Elle offre également des œuvres d'art en location à des sociétés des secteurs public et privé. La collection courante, capitalisée au coût de 19,4 millions de dollars dans l'état de la situation financière au 31 mars 2017, est indiquée à la rubrique « Actifs de la Banque d'art ». La valeur d'expertise totale de la collection s'élève à 71 millions de dollars au 31 mars 2017.

La Banque d'instruments de musique du Conseil, pour sa part, détient ou gère 22 instruments à cordes et un archet de violoncelle de qualité ayant une grande valeur historique, prêtés à de jeunes musiciens talentueux pour des périodes de trois ans. Les instruments de musique figurent dans l'état de la situation financière du Conseil à la valeur nominale de 1 000 \$, étant donné qu'il est impossible d'estimer raisonnablement les avantages futurs associés à ces actifs. Au 31 mars 2017, la valeur d'expertise et assurée de ces instruments de musique était de 41,8 millions de dollars américains.

Excédent accumulé

Au 31 mars, l'excédent accumulé était constitué des éléments suivants :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Excédent accumulé		
Dotation – contribution initiale	50 000 \$	50 000 \$
Principal de dotation – contributions grevées d'affectations d'origine externe	37 569	37 569
Réserve – excès de revenus de placements	141 445	136 445
Excédent	25 416	25 573
Total de l'excédent accumulé des activités	254 430 \$	249 587 \$
Gains de réévaluation cumulés	48 419	31 158
Excédent accumulé	302 849 \$	280 745 \$

La contribution initiale, une dotation de 50 millions de dollars, représente le montant du transfert gouvernemental initial de dotation ayant permis la constitution du Conseil des arts, en 1957. Le principal des dotations grevées d'affectations d'origine externe de 37,6 millions de dollars représente la valeur initiale des autres fonds de dotation qu'a reçus le Conseil des arts (presque entièrement de particuliers) au fil des ans. En inscrivant ces valeurs dans l'excédent accumulé, les dotations, bien que détenues séparément, sont en fait traitées comme s'il s'agissait de revenus.

La réserve totale de 141,4 millions de dollars au 31 mars 2017 représente la somme de l'excédent des revenus de placements, découlant du principal de dotations depuis la fondation du Conseil.

OPÉRATIONS

Sommaire de l'état des résultats pour les exercices terminés le 31 mars

(en milliers de dollars)	Budget 2017	Réel 2017	Réel 2016
Crédits parlementaires	222 347 \$	222 574 \$	182 224 \$
Revenus nets de placements réalisés	9 823	14 878	20 685
Autres revenus	1 381	1 785	1 792
Total des revenus	233 551	239 237	204 701
Programmes de transfert	214 235	215 930	175 585
Résultats nets de la Banque d'art	255	182	365
Commission canadienne pour l'UNESCO	2 324	2 326	1 773
Administration générale	16 711	15 956	15 148
Total des charges	233 525	234 394	192 871
Excédent annuel des activités	26 \$	4 843 \$	11 830 \$

Les résultats financiers nets du Conseil pour l'exercice comportent un excédent de 4,8 millions de dollars en comparaison d'un budget équilibré prévoyant un excédent de 26 000 dollars et un excédent de 11,8 millions de dollars pour 2015-2016. L'excédent actuel est directement attribuable à un écart positif de 5,1 millions de dollars dans les revenus nets de placements réalisés, puisque le Conseil a réinvesti ses autres revenus supplémentaires et ses économies opérationnelles de 5,8 millions de dollars dans les subventions.

La majeure partie des économies a été obtenue par une sous-utilisation des crédits de 2,6 millions de dollars en dépenses de livraison des programmes de transfert, de 1,5 million de dollars en dépenses des services à la communauté artistique, et de 0,8 million de dollars des frais administratifs généraux par rapport au budget, et a donné lieu à un réinvestissement dans les subventions.

Crédits parlementaires

Le financement principal du Conseil provient de crédits votés par le Parlement. Le Conseil inscrit les crédits parlementaires reçus pour la période à titre de revenus dans l'état des résultats. Le Conseil présente par ailleurs une analyse mensuelle des flux de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien afin de justifier ses prélèvements mensuels pour ses besoins de trésorerie. Le prélèvement mensuel est investi dans un fonds commun à court terme géré par un gestionnaire de placements professionnel, et le Conseil va puiser dans ce fonds pour ses besoins courants de trésorerie. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, le Conseil a reçu des crédits parlementaires de 222,6 millions de dollars, soit 40,4 millions de dollars de plus, dont 40 millions provenaient de l'annonce du budget fédéral de 2016.

Revenus de placements

Les marchés financiers dans lesquels le Conseil investit sont diversifiés et, en 2016-2017, la dotation du Conseil et les fonds spéciaux et le fonds Killam ont produit respectivement des rendements annuels de 12,1 % (- 1,6 % en 2015-2016) et de 12,4 % (- 1,3 % en 2015-2016). Les rendements annuels des fonds de dotation et des fonds spéciaux ainsi que du fonds Killam sont respectivement de 1,3 % et 1,6 % au-dessus de l'indice de référence de 10,8 %.

Selon la politique de placements du Conseil pour 2016-2017, des liquidités peuvent être retirées du portefeuille à raison de 3,5 % de la moyenne de la valeur marchande du portefeuille pour les trois années précédentes, en ce qui concerne les fonds de dotation et les fonds spéciaux ainsi que le fonds Killam. Cette approche reconnaît la nécessité d'équilibrer le rendement par rapport à la préservation à long terme du capital.

Le graphique suivant représente le rendement annuel des placements du Conseil depuis 2007 ainsi que l'influence de ces placements sur la valeur marchande en fin d'exercice. Le graphique montre également les fluctuations du rendement des marchés de fonds d'investissement d'une année à l'autre. Lorsque les revenus de placements dépassent ceux prévus au budget, le Conseil réinvestit l'excédent afin d'assurer la croissance des fonds. Cette approche proactive vise à assurer une stabilité supplémentaire et une croissance à long terme du portefeuille d'investissement du Conseil.

Rendement annuel du portefeuille



Cette année, avec le rendement annuel positif de son portefeuille, le Conseil a enregistré des revenus nets de placements réalisés de 14,9 millions de dollars, en raison d'une forte distribution des revenus et de gains significatifs attribuables au rééquilibrage des transactions après une légère modification apportée à la composition de l'actif entre l'immobilier et les actions canadiennes.

Autres revenus

Les autres revenus comprennent les sommes correspondant à l'annulation des subventions accordées au cours des exercices précédents, les revenus de location de salle, les dons, les remboursements d'impôts, les frais d'hébergement et d'autres sources de revenus. Au cours de l'année, le Conseil a touché des revenus non prévus, comme un remboursement de taxe foncière de son propriétaire et une contribution de la Fondation J. W. McConnell pour l'initiative Ré{conciliation} - ces deux éléments ayant largement contribué à l'écart positif de 0,4 million de dollars par rapport au montant prévu au budget.

Dépenses de programmes

Les dépenses de programmes pour les exercices prenant fin le 31 mars incluent les cinq éléments suivants :

(en milliers de dollars)	Budget 2017	Réel 2017	Réel 2016
Subventions, paiements aux auteurs et prix	191 039 \$	196 793 \$	157 440 \$
Livraison des programmes de transfert	19 435	16 886	16 357
Services à la communauté artistique	3 761	2 251	1 788
Résultats nets de la Banque d'art	255	182	365
Commission canadienne pour l'UNESCO	2 324	2 326	1 773
	216 814 \$	218 438 \$	177 723 \$

En 2016-2017, les dépenses de programmes ont représenté 93 % des charges totales du Conseil, qui se sont élevées à 234,4 millions de dollars, par rapport à 92 % au cours de l'exercice précédent. Les dépenses globales des programmes sont supérieures de 40,7 millions de dollars à celles de l'exercice précédent, en raison d'un financement supplémentaire reçu de la part du gouvernement et d'économies opérationnelles.

La grande majorité des dépenses de programmes concernent des subventions, paiements aux auteurs et prix, et ces dépenses s'élèvent à 196,8 millions de dollars, soit une hausse de 39,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent et une hausse de 5,8 millions de dollars par rapport au budget. Les fonds supplémentaires ont été remis en partie au programme Nouveau chapitre, à hauteur de 35,0 millions de dollars, les arts autochtones ont reçu 1,1 million de dollars supplémentaires, et le solde des économies a été réparti stratégiquement entre les diverses disciplines. Le Conseil est déterminé à réinvestir toute économie opérationnelle dans les subventions, les paiements aux auteurs et les prix.

Les coûts de livraison des programmes de transfert représentent les coûts directs de l'administration des programmes de subventions, de prix et du droit de prêt public assurée par le Conseil. Ils comprennent les salaires, les avantages sociaux, la prestation des programmes, les déplacements, les services professionnels et la promotion des prix. Ces frais sont inférieurs de 2,5 millions de dollars par rapport au montant budgété, ce qui confirme les résultats des efforts constants du Conseil en vue de limiter ses dépenses et de réaliser des économies relativement à ces coûts. Toutefois, cette diminution est également attribuable au nombre moins important de concours cette année résultant de la transition vers le nouveau modèle de financement et aussi aux économies sur le plan des salaires et des avantages sociaux en raison des retards en matière de dotation. Au cours des prochains exercices financiers, le Conseil poursuivra la révision et la simplification des processus conjointement au déploiement de son nouveau modèle de financement, en avril 2017.

Les services fournis à la communauté artistique comprennent d'autres types de soutien financier comme des partenariats (qui fournissent des fonds de soutien aux arts), de la recherche, des sommes pouvant être affectées à des ateliers et diverses activités, et l'évaluation des programmes. Ces coûts ont dépassé de 0,5 million de dollars ceux de l'exercice précédent, mais ont été inférieurs aux coûts prévus au budget (1,5 million de dollars de moins). Cette année, le Conseil a organisé un sommet national sur « Les arts à l'ère numérique », pour un coût de 1,0 million de dollars qui s'est avéré inférieur au budget.

Les résultats nets de la Banque d'art sont de 0,2 million de dollars pour l'exercice courant, par rapport à des résultats nets de 0,4 million de dollars pour l'exercice précédent. Les revenus de location de la Banque d'art commencent à croître, ce qui résulte de la promotion des œuvres d'art de cette dernière par l'intermédiaire d'expositions et de prêts, mais également de revenus provenant du secteur privé.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) a été créée par le Conseil des arts du Canada conformément à un décret datant de 1957. Elle affiche des dépenses nettes de 2,3 millions de dollars en 2016-2017, soit une augmentation de 0,6 million de dollars comparativement aux dépenses réelles de l'exercice précédent, mais sans dépasser le budget. L'augmentation des dépenses de cette année tient à l'organisation, par la CCUNESCO, de la « Semaine de l'UNESCO pour la paix et le développement durable: le rôle de l'éducation », qui s'est déroulée à Ottawa en mars 2017. La CCUNESCO coordonne les activités relatives à la réalisation des programmes de l'UNESCO au Canada; elle favorise la participation canadienne à des projets de l'UNESCO menés à l'étranger, notamment aux programmes d'aide et de conseils spécialisés offerts par des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Elle conseille également le ministère d'Affaires mondiales Canada à propos des futurs programmes et budgets de l'UNESCO. De plus, la CCUNESCO entreprend des activités au Canada en vue de promouvoir et de faire connaître les objectifs des programmes de l'UNESCO.

Administration générale

Les charges liées à l'administration générale comprennent les coûts associés au secrétariat du Conseil, aux communications et aux services corporatifs (notamment les finances, les ressources humaines, la gestion de l'information et technologie de l'information et les services administratifs). Elles englobent, entre autres, les salaires, les avantages sociaux, les déplacements, les locaux, les services professionnels et l'amortissement. À 16,0 millions de dollars, ces coûts sont inférieurs de 0,8 million de dollars par rapport au budget et ils représentent 7 % des dépenses totales, par rapport à 8 % pour l'exercice précédent. Le Conseil continuera de limiter ses dépenses et de chercher à réaliser des économies relativement aux frais administratifs généraux au cours des prochains exercices financiers.

GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

Les gains de réévaluation cumulés des placements de portefeuille au 31 mars 2017 étaient de 48,4 millions de dollars. Il s'agit des gains cumulés non réalisés, nets des montants reclassés à l'état des résultats, lors de la réalisation des variations de la juste valeur des placements de portefeuille non grevés d'affectations d'origine externe.

GESTION DU RISQUE

Une gestion efficace du risque est essentielle pour permettre au Conseil des arts d'exécuter son mandat. Le Conseil encourage une solide culture de gestion du risque dans laquelle cette gestion est une responsabilité partagée par l'ensemble du personnel. Les principaux objectifs de la gestion du risque par une organisation consistent à s'assurer que les résultats des activités à risques sont conformes aux plans, aux stratégies et à la propension au risque du Conseil.

Le cadre de gestion du risque du Conseil consiste en quatre éléments clés :

- gouvernance du risque;
- propension au risque;
- profil, évaluation et atténuation des risques;
- atténuation des risques financiers.

Gouvernance du risque

La gouvernance de la gestion du risque du Conseil repose principalement sur la supervision exercée par le conseil d'administration de ce dernier, directement ou par l'intermédiaire de ses comités; elle vise à s'assurer que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à la propension au risque. Le conseil d'administration reçoit des mises à jour périodiques sur les principaux risques du Conseil des arts concernant son profil de risque et les mesures d'atténuation connexes, le rendement financier et le rendement du portefeuille de placements. Les cadres de direction du Conseil des arts sont responsables de la gestion du risque sous la supervision directe du conseil d'administration.

En 2016-2017, le Conseil a mis à jour son profil de risque en tenant compte des changements dans son environnement de risque. Le Conseil a ainsi procédé à une réévaluation des risques et à des mises à jour touchant les risques potentiels importants de même que les stratégies d'atténuation.

Propension au risque

L'énoncé du Conseil des arts sur la propension au risque, qui a déjà été approuvé par le conseil d'administration, demeure comme suit :

«Le Conseil des arts du Canada utilise, pour gérer son organisation, une approche prudente en matière de prise de risques. Cette prudence se traduit par une prise de risques contribuant à renforcer la capacité de l'organisation à remplir son mandat et dont les conséquences sont bien comprises et adéquatement atténuées.

Le Conseil des arts a une faible propension aux risques susceptibles d'avoir une incidence négative sur la rigueur et la transparence de ses processus d'octroi de subventions, ces deux conditions étant essentielles à la légitimité du mandat du Conseil. De la même façon, le Conseil a une faible propension aux risques financiers qui pourraient nuire à la rentabilité et au rendement de ses placements, compte tenu de l'importance capitale d'une gestion adéquate des ressources financières pour maintenir notre capacité à financer et à soutenir la collectivité artistique.

En ce qui a trait aux programmes de financement et au soutien offerts à la collectivité artistique, le Conseil des arts a une faible propension aux risques qui pourraient compromettre sa capacité à offrir des programmes de subventions souples et à s'adapter aux changements du milieu artistique et aux conditions économiques. Néanmoins, le degré de propension au risque artistique du Conseil est élevé. Nous maintenons une propension élevée aux risques liés au soutien des aspirations artistiques, de la créativité et de l'innovation, car ils sont essentiels au développement et à l'évolution d'un milieu artistique d'une grande vitalité et d'une grande diversité qui enrichit la vie de tous les Canadiens. Dans ce contexte, nous avons une propension modérée aux risques qui pourraient compromettre notre capacité à bâtir et à maintenir notre réputation auprès des principaux intéressés.

Afin de permettre au Conseil des arts de continuer à améliorer sa performance opérationnelle, nous sommes prêts à courir des risques modérés en ce qui a trait aux possibilités d'amélioration de la structure interne, des processus de dotation et des services ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie. Toutefois, tous les risques que nous assumerons à cet égard seront gérés dans le respect de nos valeurs fondamentales, de notre culture organisationnelle et de notre engagement envers le personnel.

Ultimement, nous gérerons l'organisme de façon à pouvoir accomplir notre mandat, mettre en œuvre nos orientations stratégiques et obtenir des résultats. Nous ferons preuve de prudence avant de courir des risques qui pourraient nous en empêcher.

Le Conseil des arts promet de remplir son mandat et de rester l'organisme hautement performant qu'il est déjà grâce à la gouvernance efficace exercée par son conseil d'administration. Le Conseil des arts a une faible propension aux risques qui pourraient nuire à sa capacité de se gouverner lui-même.»

Profil de risque

Dans le contexte clé de propension aux risques du Conseil, les risques suivants, cernés et évalués au cours du processus d'évaluation des risques de 2016-2017, sont considérés comme dépassant la propension aux risques du Conseil :

- 1) gestion des changements inefficace;
- 2) niveaux des charges de travail;
- 3) systèmes et outils technologiques inadéquats;
- 4) communications internes inefficaces;
- 5) outils, soutien et formation inefficaces;
- 6) absence de compréhension commune des priorités établies.

Par conséquent, le Conseil a élaboré des stratégies d'atténuation actualisées et mis en œuvre des plans d'action sous la supervision de membres désignés parmi les cadres de direction, afin de réduire l'exposition aux risques. Le comité de l'audit et des finances reçoit par ailleurs des mises à jour régulières pour exercer une surveillance continue de ces risques et pour s'assurer que des stratégies d'atténuation efficaces ont été mises en place.

Risques financiers

En raison de ses activités, le Conseil est exposé à divers risques financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil. Une part importante des créances du Conseil a été déposée dans les 30 à 60 jours suivant la fin de l'exercice et, à ce titre, comporte un risque de crédit très faible. Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance. La majeure partie des revenus du Conseil provient de crédits parlementaires encaissés chaque mois. Ces revenus sont investis temporairement dans un fonds commun à court terme jusqu'à ce que l'on en ait besoin. Les activités de placement du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change. Selon les directives qui leur sont données, les gestionnaires de placements du Conseil doivent gérer au quotidien les risques de marché de celui-ci, conformément à ses politiques. Tous les trimestres, le conseil d'administration et le comité de placements font un suivi du positionnement global du portefeuille du Conseil.

GOUVERNANCE

Mandat du conseil d'administration

Dirigé par un directeur et chef de la direction nommé par le gouverneur en conseil, le Conseil des arts du Canada est régi par un conseil d'administration (CA) qui est composé d'un président, d'un vice-président et de neuf autres membres de différentes régions du Canada. Chaque membre est nommé par le gouverneur en conseil pour une période déterminée. Le CA se réunit au moins trois fois par année; il lui incombe de surveiller les politiques, les programmes et les budgets de l'organisme, ainsi que les décisions en matière de subventions.

À titre d'administrateurs du Conseil des arts, les membres du CA supervisent la gouvernance de l'organisme. Le CA doit veiller aux affaires courantes du Conseil, encadrer la direction et s'assurer que tous les grands dossiers du Conseil font l'objet d'un examen approprié. Le CA rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien.

Les principales responsabilités du CA sont décrites dans les Règlements et la Politique de gouvernance du Conseil des arts du Canada.

Points saillants

En 2016-2017, le CA a tenu quatre réunions à Ottawa consacrées à :

- approuver le Plan stratégique 2016-2021 du Conseil;
- approuver la création du fonds Stratégie numérique conformément au Plan stratégique 2016-2021. Ce fonds aidera les professionnels des arts à optimiser l'utilisation de la technologie pour créer de nouvelles visions et expériences artistiques, rejoindre de nouveaux publics et transformer leurs organismes et leurs façons de travailler;
- exercer son rôle de surveillance de l'élaboration du nouveau modèle de financement du Conseil, dont l'approbation de la nouvelle Politique de subventions;
- approuver des subventions de plus de 500 000 \$;
- réviser l'énoncé des besoins en matière de représentation au CA en vue de pourvoir les postes vacants et discuter de la planification de la relève et de la transition à la direction du Conseil des arts;
- tenir une Assemblée publique annuelle dans les bureaux du Conseil des arts du Canada au 150, rue Elgin, Ottawa, le 17 janvier 2017.

Indépendance du conseil d'administration

Tous les membres du CA sont des administrateurs indépendants. Bien que le directeur et chef de la direction et les cadres supérieurs de l'organisme assistent aux réunions du CA pour fournir de l'information et rendre compte des activités de l'organisme, seuls les membres du CA peuvent voter et prendre des décisions. Les comités du CA sont composés de membres du CA et, dans certains cas, d'experts de l'extérieur sélectionnés pour leurs connaissances et leur expertise particulières.

Culture de conduite éthique

À titre de titulaires de charge publique, les membres du CA sont tenus de se conformer à la *Loi sur les conflits d'intérêts* et aux Lignes directrices en matière d'éthique et normes de conduite prévues par la loi. Le CA doit produire un rapport annuel sur les conflits d'intérêts potentiels et les déclarer au fur et à mesure qu'ils se produisent.

Responsabilité sociale de l'organisme

Le Conseil des arts est déterminé à mener à bien son rôle et son mandat dans l'esprit de la responsabilité sociale des entreprises. Le Conseil souhaite ainsi se poser comme un chef de file sur le plan des politiques et des pratiques sociales, éthiques et environnementales, et il tient compte des conséquences sociales, éthiques et environnementales de toutes ses décisions.

Afin de respecter cet engagement, le Conseil des arts :

- mène ses activités avec honnêteté, intégrité et équité, et veille à ce que tous ses processus de prise de décision tiennent compte des implications et des considérations d'ordre éthique;
- collabore avec la collectivité – l'ensemble des Canadiens – qu'il dessert et s'en inspire; il s'efforce de mobiliser les Canadiens grâce à un secteur artistique dynamique et diversifié qui enrichit les collectivités au Canada et rayonne sur les marchés internationaux;
- s'efforce de créer un climat organisationnel qui favorise le bien-être du personnel et qui stimule et soutient son rendement et son perfectionnement;
- se montre avant-gardiste et proactif quant à la réduction de son empreinte environnementale, et tient compte de la durabilité de l'environnement dans ses activités;
- reconnaît l'importance de la responsabilité publique et des communications ouvertes, et mène ses activités d'une manière transparente afin de maintenir la confiance des intervenants.

Le CA veille au respect de ces engagements et il est chargé de prendre en considération les aspects sociaux, environnementaux et éthiques de toutes les questions dont il est saisi. Le document *Responsabilité sociale de l'entreprise – Énoncé de principe* est disponible sur le site web du Conseil.

Nominations

Le CA conseille le gouvernement sur les critères de sélection appropriés des candidats à la présidence et à la vice-présidence du CA, ainsi que sur les compétences essentielles et les besoins futurs de candidats pour remplir les fonctions de membres du CA et pourvoir le poste de directeur et chef de la direction. Les profils de compétences et de connaissances se rapportant aux postes vacants en 2016-2017 ont été remis au ministère du Patrimoine canadien. L'avis de débouchés professionnels pour les postes à temps partiel du gouverneur en conseil au CA du Conseil des arts a été affiché par le Conseil privé sur le site web du gouverneur en conseil du 3 au 31 octobre 2016.

Au 31 mars 2017, il y avait six (6) postes vacants au CA.

Engagement du conseil d'administration

En 2016-2017, le CA du Conseil des arts a reçu un Prix d'excellence en gouvernance décerné par l'association *Governance Professionals of Canada* dans la catégorie «*Best Engagement by a Governance Team*» (meilleur engagement par une équipe de gouvernance). Ce prix souligne les activités générales du Conseil en matière d'engagement des intervenants, et plus particulièrement les efforts visant à promouvoir les contributions des artistes à la vie des Canadiens et l'utilité du financement public des arts. En plus des activités de sensibilisation continues du Conseil, les réalisations particulières au cours de la dernière année comprennent la nouvelle initiative artistique pour soutenir l'accueil des réfugiés syriens au Canada mise sur pied avec la Financière Sun Life.

Diversité au sein du conseil d'administration

Le Conseil intègre depuis longtemps des valeurs d'équité à ses activités, notamment par le biais de la Déclaration de principes sur la diversité du conseil d'administration destinée à résumer et à rendre publics les valeurs et les objectifs liés à la diversité administrative du CA. Cela comprend la représentation des langues officielles, des régions, des générations, des peuples autochtones, de la diversité culturelle et de l'équité entre les sexes.

Orientation et formation continue des membres du conseil d'administration

Tous les nouveaux membres du CA sont tenus de suivre le programme d'orientation à l'intention des administrateurs de sociétés d'État offert par l'École de la fonction publique du Canada. Ce programme a été conçu pour informer les administrateurs de leurs responsabilités et de leurs rôles fondamentaux, ainsi que des particularités de la gouvernance des sociétés d'État. Étant donné qu'il n'y a eu aucune nouvelle nomination en 2016-2017, aucun membre du Conseil n'a suivi ce programme d'orientation.

Les nouveaux membres reçoivent par ailleurs une trousse d'information exhaustive avant leur première réunion. À leur première réunion du CA, ils participent à une séance d'orientation avec les membres de la haute direction et siègent aux réunions des comités afin de s'informer du travail effectué par le Conseil des arts. On leur adjoint également un mentor pour faciliter leur orientation.

Évaluation du rendement

Chaque année, sous la direction du Comité de gouvernance et de sélection, le CA procède à l'évaluation du rendement de tous ses membres et comités. Au cours de la période 2016-2017, le CA s'est employé à mettre en œuvre les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation du rendement de l'exercice précédent.

Tous les ans, sous l'égide du Comité exécutif, le Conseil évalue le rendement du directeur et chef de la direction conformément au Programme de gestion du rendement des premiers dirigeants de sociétés d'État du Bureau du Conseil privé. Le CA communique ensuite les résultats de cette évaluation au ministère du Patrimoine canadien.

Communications et rapports

Conformément aux lois et règlements pertinents et afin d'assurer une communication et une transparence constantes, le Conseil des arts remet chaque année un certain nombre de rapports à différents ministères, en respectant les échéances établies par la loi ou les ministères responsables.

Assemblée publique annuelle

Le 17 janvier 2017, le Conseil a tenu son assemblée publique annuelle (APA) à Ottawa afin de rendre compte de ses activités récentes, de dévoiler ses plans d'avenir et de recueillir les commentaires des intervenants intéressés. Le directeur et chef de la direction, le président, le vice-président, les membres du CA et les cadres supérieurs étaient présents. La réunion a également été retransmise en direct sur le web partout au pays.

L'APA a rejoint un large public, dont environ 100 invités sur place et près de 300 personnes ayant suivi la diffusion en direct ce jour-là. La conversation s'est poursuivie dans les médias sociaux, notamment avec les mots-clic #Council60 et #Conseil60 sur Twitter.

Les discours, une vidéo de l'APA et une liste de la couverture médiatique sont disponibles sur le site web du Conseil.

Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels (AIPRP)

Un rapport annuel en matière d'AIPRP, comprenant des données statistiques sur l'administration de ces lois par le Conseil, est soumis au ministère du Patrimoine canadien et déposé au Parlement.

Loi sur le multiculturalisme canadien

Le Conseil des arts est chargé de produire un rapport annuel sur l'application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*. Ce rapport est soumis chaque année au ministère du Patrimoine canadien.

Loi sur l'équité en matière d'emploi

En tant qu'organisme fédéral regroupant plus de 100 employés, le Conseil rédige chaque année un rapport sur l'équité en matière d'emploi et le présente à Emploi et Développement social Canada.

Loi sur les langues officielles

Il incombe au Conseil des arts de mettre en application les parties IV, V, VI et VII de la *Loi sur les langues officielles*. Le Conseil soumet au ministère du Patrimoine canadien un plan d'action pluriannuel concernant l'article 41 de la Partie VII de la Loi. Le Conseil présente également un rapport annuel détaillant ses activités conformément aux parties IV, V, VI et VII de la Loi au ministère du Patrimoine canadien et au Secrétariat du Conseil du Trésor.

Comités du conseil d'administration

Les comités du CA rehaussent l'efficacité globale de cette instance en accordant une attention accrue à des secteurs d'activité qui revêtent un intérêt particulier, en les supervisant et en les encadrant de près. Les rôles de ces comités, leurs responsabilités et leurs exigences en matière de rapports sont définis dans les Règlements du Conseil. Le CA compte quatre comités permanents :

Comité exécutif

Le Comité exécutif agit au nom du CA entre les réunions de ce dernier (à l'exception de l'approbation ou des modifications des règlements, des politiques, des budgets, des états financiers, des subventions ou du rapport annuel).

Membres : Pierre Lassonde (président), Nathalie Bondil, Beverley K. Foy et Isabelle Hudon.

Comité de l'audit et des finances

Le Comité de l'audit et des finances examine les résultats financiers du Conseil des arts et assure l'intégrité, l'efficacité et l'exactitude des rapports financiers, des systèmes de contrôle, des processus intégrés de gestion des risques et des fonctions d'audit du Conseil.

Membres : Beverley K. Foy (présidente), Isabelle Hudon, Luc LaRoche (jusqu'en juin 2016) et Cheryl Sharfe.



Qaggiavuut a partagé sur vidéo son enthousiasme de recevoir l'appui du programme Nouveau chapitre, lors de l'APA du Conseil. Sur la photo : les acteurs de Qaggiavuut dans *Kiviuq Returns*, Banff Centre, Alberta.

APA 2017: LES RÉSULTATS DANS NOS VIES

L'Assemblée publique annuelle (APA) du Conseil des arts du Canada ne vise pas uniquement à faire état des réalisations passées et des orientations à venir. Elle a pour but de célébrer les arts et l'impact du travail du Conseil. Et en 2017, elle a donné le coup d'envoi du 60^e anniversaire du Conseil.

Le 17 janvier 2017, les 400 personnes qui étaient présentes sur les lieux et qui participaient en ligne ont pu constater le talent et l'énergie uniques du Cris Derksen Trio, formé de la violoncelliste nommée aux Juno Cris Derksen, du danseur de cerceaux anishinaabe acclamé Nimkii Osawamick et du batteur primé Jesse Baird.

Plusieurs artistes d'un peu partout au pays ont livré des messages vidéo éloquentes sur l'effet des subventions obtenues grâce au programme Nouveau chapitre, quelques jours à peine après avoir appris qu'ils en recevraient une. Ils ont partagé leur enthousiasme à l'idée de réaliser leurs projets exceptionnels grâce à ce programme ponctuel spécial mis sur pied pour marquer le 150^e anniversaire de la Confédération.

L'APA s'est terminée par une cérémonie formidable où Samuel Thomas a fait don au Conseil des arts du Canada d'une porte perlée, créée dans le cadre de son projet Ouvrir des portes vers la réconciliation, financé par l'initiative {Ré}conciliation. En 2016, cet artiste de la bande Cayuga du Territoire des Six Nations a dirigé 42 ateliers dans huit communautés en Ontario et en Saskatchewan. Dans un geste de récupération, de rétablissement et de réconciliation, il a rassemblé ainsi Autochtones et non-Autochtones pour faire du perlage sur des portes qui provenaient de pensionnats autochtones.

Comité de gouvernance et de sélection

Le Comité de gouvernance et de sélection procède à un examen continu et formule des recommandations au CA afin qu'il s'acquitte de ses responsabilités de gérance et de surveillance des questions liées à la gouvernance organisationnelle, à la conduite des affaires du CA, aux stratégies portant sur les ressources humaines et autres questions connexes.

Membres : Isabelle Hudon (présidente), Howard Jang (jusqu'en avril 2016), Cheryl Sharfe et Brenda Stehelin (jusqu'en novembre 2016).

Comité de placements

Le Comité de placements surveille le portefeuille de placements du Conseil des arts et formule des conseils en la matière, ce qui l'amène notamment à recommander des politiques en matière de placements, à embaucher des gestionnaires de fonds et à encadrer leurs activités.

Membres : Beverley K. Foy et les experts externes suivants : George Mavroudis (président), Kiki Delaney, Mark Jenkins (jusqu'en septembre 2016), Eric Kirzner (jusqu'en juin 2016), Ann Marshall, John Montalbano, Paul Robillard et Michael White.

Groupes consultatifs

Howard Jang a siégé au Comité exécutif de la Commission canadienne pour l'UNESCO jusqu'en avril 2016.

Divulgence proactive

La divulgation des subventions et des contributions, ainsi que des frais de voyage et d'hébergement des membres du CA et des cadres

supérieurs, des contrats conclus pour des montants supérieurs à 10 000 \$, de la reclassification des postes et des rapports sommaires sur les demandes d'accès à l'information sont affichés sur le site web du Conseil.

Divulgence d'actes répréhensibles

Conformément à la politique du Conseil sur la Divulgence d'information concernant les constatations d'actes répréhensibles en milieu de travail qui repose sur les exigences de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, un rapport trimestriel sur la divulgation des actes répréhensibles en milieu de travail est remis au Comité de l'audit et des finances. En 2016-2017, aucun acte répréhensible en milieu de travail n'a été rapporté.

Rémunération

Conseil d'administration : 42 480 \$

Directeur et chef de la direction : de 214 900 \$ à 252 800 \$ (établi par le gouverneur en conseil)

Postes de direction : de 106 900 \$ à 157 500 \$

Cadres supérieurs

Au 31 mars 2017, le Comité exécutif de gestion était composé ainsi : Simon Brault, directeur et chef de la direction; Michelle Chawla, directrice générale, Stratégies et affaires publiques; Linda Drainville, Dirigeante principale des finances; Tammy Scott, directrice générale, Communications et rayonnement des arts; Jacques Vézina, directeur général, Programmes de subventions aux arts.

Comité exécutif de gestion



Michelle Chawla
*Directrice générale,
Stratégies et affaires
publiques*



Linda Drainville
*Dirigeante principale
des finances*



Tammy Scott
*Directrice générale,
Communications et
rayonnement des arts*



Jacques Vézina
*Directeur général,
Programmes de
subventions aux arts*

Membres du conseil d'administration



Pierre Lassonde
Président
(Toronto, Ontario)



Nathalie Bondil
Vice-présidente
(Montréal, Québec)



Beverley K. Foy
(Calgary, Alberta)



Isabelle Hudon
(Montréal, Québec)



Cheryl Sharfe
(Winnipeg, Manitoba)

Réunions du CA et des comités, et assiduité (du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017)

	Réunions du CA	Comité exécutif	Comité de placements	Comité de l'audit et des finances	Comité de gouvernance et de sélection
Nombre total de réunions	4	0	4	7	2
Pierre Lassonde, président	4/4	--	d'office	d'office	d'office
Nathalie Bondil, vice-présidente	4/4	--	d'office	d'office	d'office
Beverley Foy	4/4	--	4/4	7/7	s.o.
Isabelle Hudon	4/4	--	s.o.	4/7	2/2
Luc LaRochelle	1/1	s.o.	s.o.	1/1	s.o.
Cheryl Sharfe	4/4	s.o.	s.o.	6/6	2/2
Brenda Stehelin	2/2	s.o.	s.o.	s.o.	2/2

Remarques:

Le mandat de Luc LaRochelle s'est terminé le 20 juin 2016.

Le mandat de Brenda Stehelin s'est terminé le 21 novembre 2016.

Cheryl Sharfe est devenue membre du Comité de l'audit et des finances le 21 juin 2016.

ÉTATS FINANCIERS

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints du Conseil des arts du Canada et toute l'information comprise dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lorsque plusieurs méthodes comptables s'appliquaient, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées vu les circonstances. Les états financiers contiennent des montants fondés sur des estimations effectuées par la direction basées sur l'expérience et le jugement. La direction a déterminé ces montants de façon raisonnable pour que les états financiers donnent une image fidèle, à tous les égards importants. La direction a préparé l'information financière présentée dans le reste du rapport annuel et s'est assurée que cette information concorde avec celle que contiennent les états financiers.

Le Conseil des arts du Canada s'est doté de systèmes de contrôle interne comptable et administratif de qualité supérieure et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de l'organisme sont comptabilisés et protégés adéquatement.

Les membres du conseil d'administration sont responsables de la gestion des opérations et des activités du Conseil des arts du Canada et doivent notamment veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux

contrôles internes. Ils confient cette tâche au comité de l'audit et des finances, composé de membres qui ne sont pas des employés du Conseil des arts du Canada. Le comité de l'audit et des finances rencontre régulièrement les membres de la direction, les auditeurs internes et le vérificateur général du Canada. Le comité soumet ses constatations à l'examen du conseil d'administration lorsque celui-ci approuve les états financiers.

L'auditeur indépendant, soit le vérificateur général du Canada, vérifie les états financiers du Conseil des arts du Canada, sur lesquels il émet un rapport.

Le 15 juin 2017



Simon Brault, O.C., O.Q., FCPA, FCGA
Directeur et chef de direction



Linda Drainville, CPA auditrice, CGA
Dirigeante principale des finances



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil des Arts du Canada et à la ministre du Patrimoine canadien

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des Arts du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des Arts du Canada au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil des Arts du Canada dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* ainsi qu'aux règlements administratifs du Conseil des Arts du Canada.

Pour le vérificateur général du Canada,



Riowen Yves Abgrall, CPA, CA
Directeur principal

Le 15 juin 2017
Ottawa, Canada

État de la situation financière

au 31 mars (en milliers de dollars)	2017	2016
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	23 490 \$	495 \$
Débiteurs	3 424	2 775
Placements de portefeuille (note 4)	369 623	331 651
Total des actifs financiers	396 537	334 921
PASSIFS		
Découvert bancaire	-	646
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	59 354	27 674
Créditeurs et charges à payer	4 609	3 486
Revenus reportés	7 435	6 877
Avantages sociaux futurs (note 6)	3 232	2 909
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 7)	46 768	39 501
Total des passifs	121 398	81 093
ACTIFS FINANCIERS NETS	275 139	253 828
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 8)	8 132	7 348
Actifs de la Banque d'art (note 9)	19 415	19 384
Instruments de musique (note 10)	1	1
Frais payés d'avance	162	184
Total des actifs non financiers	27 710	26 917
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 11)	302 849 \$	280 745 \$
L'excédent accumulé est constitué de :		
Excédent accumulé des activités	254 430	249 587
Gains de réévaluation cumulés	48 419	31 158
EXCÉDENT ACCUMULÉ	302 849 \$	280 745 \$

Obligations et engagements contractuels (note 16)

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Président



Vice-présidente

État des résultats

	Budget 2017	Réel 2017	Réel 2016
Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)			
Revenus			
Revenus nets de placements réalisés (note 12)	9 823 \$	14 878 \$	20 685 \$
Autres revenus	1 381	1 785	1 792
Total des revenus	11 204	16 663	22 477
Charges			
Programmes de transfert			
Subventions, paiements aux auteurs et prix (tableau 1)	191 039	196 793	157 440
Livraison des programmes de transfert (tableau 2)	19 435	16 886	16 357
Services à la communauté artistique (tableau 3)	3 761	2 251	1 788
	214 235	215 930	175 585
Résultats nets de la Banque d'art (note 13)	255	182	365
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 14)	2 324	2 326	1 773
Administration générale (tableau 2)	16 711	15 956	15 148
Total des charges	233 525	234 394	192 871
Déficit annuel lié aux activités avant les crédits parlementaires	(222 321)	(217 731)	(170 394)
Crédits parlementaires	222 347	222 574	182 224
EXCÉDENT ANNUEL DES ACTIVITÉS	26	4 843	11 830
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	249 587	249 587	237 757
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, FIN DE L'EXERCICE	249 613 \$	254 430 \$	249 587 \$

État des gains et pertes de réévaluation

	2017	2016
Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)		
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	31 158 \$	53 963 \$
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Placements de portefeuille	20 912	(22 066)
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Placements de portefeuille	(3 651)	(739)
GAINS (PERTES) NETS DE RÉÉVALUATION, POUR L'EXERCICE	17 261	(22 805)
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, FIN DE L'EXERCICE	48 419 \$	31 158 \$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets

	Budget 2017	Réel 2017	Réel 2016
Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)			
EXCÉDENT ANNUEL DES ACTIVITÉS	26 \$	4 843 \$	11 830 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	(1 550)	(2 000)	(842)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	1 108	1 216	1 018
Acquisition d'actifs de la Banque d'art (note 9)	-	(31)	(47)
Disposition d'actifs de la Banque d'art (note 9)	-	-	88
	(442)	(815)	217
Acquisition de frais payés d'avance	-	(199)	(230)
Utilisation de frais payés d'avance	-	221	226
	-	22	(4)
Gains (pertes) nets de réévaluation	-	17 261	(22 805)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(416)	21 311	(10 762)
ACTIFS FINANCIERS NETS, DÉBUT DE L'EXERCICE	253 828	253 828	264 590
ACTIFS FINANCIERS NETS, FIN DE L'EXERCICE	253 412 \$	275 139 \$	253 828 \$

État des flux de trésorerie

	2017	2016
Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)		
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel des activités	4 843 \$	11 830 \$
(Gains) pertes sur disposition de placements de portefeuille (note 12)	(5 570)	627
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 8)	1 216	1 018
Dons d'actifs de la Banque d'art (note 9)	-	87
Perte sur disposition d'actifs de la Banque d'art (note 9)	-	1
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	22	(4)
Augmentation des avantages sociaux futurs	323	317
Produits transférés aux revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe des revenus de placements (note 7)	2 083	3 854
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (note 15)	31 737	(317)
Rentrées de fonds liées aux activités de fonctionnement	34 654	17 413
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	(1 387)	(842)
Acquisition d'actifs de la Banque d'art (note 9)	(31)	(47)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement en immobilisations	(1 418)	(889)
Activités de placement		
Acquisition de placements de portefeuille	(68 102)	(93 473)
Disposition de placements de portefeuille	59 746	75 572
Sorties de fonds liées aux activités de placement	(8 356)	(17 901)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	24 880	(1 377)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉBUT DE L'EXERCICE	(151)	1 226
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, FIN DE L'EXERCICE	24 729	(151)
Représentés par:		
Trésorerie	292	-
Équivalents de trésorerie (note 3)	23 198	495
Découvert bancaire	-	(646)
	23 490	(151)
Trésorerie détenue pour fins de placement, incluse dans les placements de portefeuille	1 239	-
	24 729 \$	(151) \$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers 31 mars 2017

1. AUTORISATION, MANDAT ET ACTIVITIÉS

Le Conseil des arts du Canada (le « Conseil »), constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil n'est pas assujéti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour le sous-article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil engage des frais d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les frais de livraison des programmes de transfert représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les frais de services à la communauté artistique sont les coûts engagés pour les activités non connexes aux subventions dans l'accomplissement du mandat du Conseil. Les frais d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) a été créée par le Conseil en vertu d'un décret en 1957. La CCUNESCO sert de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile, et cherche à intéresser les Canadiens aux activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, quant à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, ainsi que les communications et l'information. Le Conseil assure le secrétariat de la CCUNESCO, sous la direction d'un secrétaire général qui se rapporte directement au Directeur et chef de la direction.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode comptable

Le Conseil se considère comme un « autre organisme gouvernemental ». Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) tels que promulgués par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

Les principales politiques comptables du Conseil sont les suivantes :

Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Le tableau suivant indique les actifs et passifs financiers du Conseil et la façon dont ils sont comptabilisés subséquemment à l'état de la situation financière :

Actif ou passif financier	Comptabilisation subséquente
Équivalents de trésorerie	Juste valeur
Débiteurs	Coût amorti
Placements de portefeuille	Juste valeur
Découvert bancaire	Juste valeur
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme hautement liquides qui peuvent être rapidement convertis en des montants connus et dont le risque de variation de la juste valeur est minime. Les équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière du Conseil sont composés de parts détenues dans un fonds commun à court terme.

Les revenus distribués sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et constatés à titre de revenus nets de placements réalisés dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés.

Placements de portefeuille

Les variations non réalisées de la juste valeur des placements de portefeuille sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation, sauf la partie grevée d'affectations qui est inscrite au passif au titre des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés constatés auparavant dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont comptabilisés au titre des revenus nets de placement réalisés selon la méthode du coût moyen pour l'exercice. Les gains et pertes réalisés sur les contributions grevées d'affectations d'origine externe sont constatés conformément aux conventions comptables visant les contributions grevées d'affectations d'origine externe. Les achats et ventes de placements de portefeuille sont inscrits à la date de transaction. Les frais de gestion chargés sont portés à la dépense au cours de l'exercice.

La trésorerie détenue pour fins de placements est incluse à l'état de la situation financière et est aussi présentée séparément à l'état des flux de trésorerie.

Une baisse autre que temporaire dans la juste valeur sera constatée comme dépréciation et ce montant sera retiré de l'état des gains et pertes de réévaluation et enregistré dans les revenus nets de placements réalisés à l'état des résultats.

Immobilisations corporelles

Le matériel de bureau et les améliorations locatives sont inscrits au prix coûtant, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de l'actif comme suit :

Matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	durée restante du bail

Les travaux en cours correspondent aux coûts engagés à ce jour au titre des projets d'immobilisations inachevés et non utilisés, ou des mises en œuvre de systèmes qui ne sont pas entrés en production à la fin d'une période comptable. Les travaux en cours ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas utilisés ou en production.

Actifs de la Banque d'art

Les actifs de la Banque d'art sont inscrits au prix coûtant, net de l'amortissement cumulé. Le coût, moins toute valeur résiduelle, est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de ces actifs qui est estimé à 50 ans.

Instruments de musique

Les instruments de musique, ayant une valeur culturelle et historique, sont comptabilisés à une valeur nominale dans l'état de la situation financière, car il est impossible d'estimer raisonnablement les bénéfices futurs liés à de tels biens.

Avantages sociaux futurs

i) PRESTATIONS DE RETRAITE

À peu près tous les employés du Conseil participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension à prestations déterminées contributives créé en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le Conseil doivent cotiser au Régime pour couvrir le coût des prestations de services courants. En vertu des lois actuellement en vigueur, le Conseil n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations relativement au service antérieur ou à un déficit du Régime. Par conséquent, les cotisations sont constatées en charges au cours de l'exercice pendant lequel les employés ont rendu des services et elles représentent l'obligation totale du Conseil au titre des prestations de retraite.

ii) INDEMNITÉS DE DÉPART

En 2012, selon les conventions collectives et les conditions de travail, il a été décidé de mettre fin aux indemnités de départ. L'obligation d'indemnité de départ courue au 30 juin 2012 et encore impayée, pour les employés éligibles qui prendront leur retraite ou démissionneront, est ajustée en fin d'année pour refléter les gains et pertes actuarielles et le niveau actuel de salaire.

iii) PRESTATIONS AUX RETRAITÉS

Le Conseil accorde des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires à ses employés actuels et retraités. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. Le Conseil passe en charges ses obligations à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner ces avantages. Le coût de ces avantages gagnés par les employés a été estimé selon la méthode de répartition des prestations (unités de crédit).

Les gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées résultent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus, ainsi que des variations des hypothèses actuarielles utilisées pour établir l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains (pertes) actuariels sont amortis sur la période de service résiduelle moyenne des employés actifs.

Revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les revenus affectés assujettis à des restrictions externes sont constatés à titre de revenus à l'état des résultats au cours de la période où les ressources sont utilisées aux fins précisées. Un apport externe de fonds affectés reçus avant que ce critère ait été satisfait, sauf le capital initial, est inscrit au passif jusqu'à l'utilisation précisée des ressources.

Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des dotations privées et des dons affectés que reçoit le Conseil et qui doivent rester intacts. Elles sont comptabilisées au titre de l'excédent accumulé des activités.

Réserve - excédent des revenus de placements

Cette réserve correspond à la somme des revenus excédentaires de placements depuis la fondation du Conseil en 1957 et est comptabilisée comme réserve interne sous l'excédent accumulé des activités. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont supérieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à partir de l'excédent accumulé des activités à la réserve - excédent des revenus de placements. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont inférieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à l'excédent accumulé des activités à partir de la réserve - excédent des revenus de placements. Ces virements sont approuvés par le conseil d'administration.

Constatation des revenus

i) CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les crédits parlementaires sont considérés comme étant des transferts gouvernementaux et sont constatés à titre de revenus de l'exercice pour lequel ils sont approuvés par le Parlement. Les crédits parlementaires reçus pour des projets précis sont reportés lorsque les stipulations et circonstances créent une obligation rencontrant la définition d'un passif. Ils sont reconnus par la suite à l'état des résultats lorsque l'obligation n'existe plus.

ii) CONTRIBUTIONS GREVÉES ET NON-GREVÉES D'AFFECTATIONS

Le Conseil reçoit des contributions qui sont assujetties à des restrictions externes particulières précisées par les donateurs.

Les contributions grevées d'affectations externes qui doivent être maintenues à perpétuité sont enregistrées comme revenus dans l'exercice où elles sont reçues. Les contributions grevées d'affectations externes qui ne doivent pas être maintenues à perpétuité, y compris les gains et pertes réalisés et non

réalisés liés aux revenus de placements connexes assujettis à des restrictions externes, sont comptabilisées au titre des revenus reportés jusqu'à l'utilisation des ressources aux fins précisées, après quoi les contributions sont constatées à titre de revenus.

Les contributions non affectées sont constatées à titre d'autres revenus dans l'exercice au cours duquel elles ont été reçues ou au cours duquel les fonds ont été engagés en faveur du Conseil, si le montant peut en être raisonnablement estimé et si la réception en est raisonnablement assurée.

Les contributions en nature sont principalement composées de dons à l'actif de la Banque d'art et sont comptabilisées à des valeurs constatées par expertise à titre d'actif non financier lorsqu'elles sont reçues et à titre de revenu sous résultats nets de la Banque d'art.

iii) REVENUS DE LOCATION DE LA BANQUE D'ART

Les revenus de location des actifs de la Banque d'art sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et sont inclus dans les résultats nets de la Banque d'art à l'état des résultats.

iv) AUTRES REVENUS

Les autres revenus sont principalement composés de subventions annulées durant l'exercice courant et qui avaient été approuvées dans les exercices antérieurs ainsi que les montants reçus d'ententes de partenariat.

v) CONVERSION DES DEVICES

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au cours de l'exercice. Les gains et pertes non-réalisés liés au cours de change sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sauf pour la portion grevée d'affectations qui est reconnue comme passif sous revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés sont constatés à titre de revenus nets de placements réalisés.

Subventions, paiements aux auteurs et prix

Les subventions, paiements aux auteurs et prix sont considérés comme des transferts gouvernementaux. Ces derniers sont passés en charges dans l'exercice pour lequel ils ont été budgétés et approuvés par le conseil d'administration, l'autorisation de payer a été conférée en vertu de la *Loi de crédits*, et les résultats ont été communiqués aux demandeurs.

Contrats de location-exploitation

Le Conseil conclut des contrats de location-exploitation pour ses locaux qui sont comptabilisés selon la méthode linéaire pendant la durée du bail. Les incitatifs à la location sont enregistrés en réduction de la charge pour locaux selon la méthode linéaire pendant la durée du bail.

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers conformes aux NCSP canadiennes, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de la période. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les avantages sociaux futurs, la durée de vie estimative des immobilisations corporelles, la valeur résiduelle et d'expertise des actifs de la Banque d'art ainsi que la juste valeur des instruments financiers. Les montants réels peuvent différer des estimations.

Chiffres budgétés

Des chiffres budgétés, présentés à des fins de comparaison, ont été dérivés des estimations approuvées par le conseil d'administration.

3. ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le Conseil investit ses excédents de flux monétaires quotidiens dans un fonds commun à court terme géré par State Street Global Advisors. Tous les instruments détenus dans ces fonds communs ont obtenu une cote de crédit de R1 (faible) ou de A (faible) ou supérieure selon les cotes de crédit établies par une agence de notation des obligations reconnue. Ces fonds sont composés de titres émis par différents paliers de gouvernement, des banques à charte et des émetteurs privés. À l'exception des instruments garantis par un gouvernement, pas plus de 10 % du portefeuille à court terme est investi auprès d'un seul émetteur. Le montant des équivalents de trésorerie investi par le Conseil dans le fonds commun était de 23 198 000 \$ au 31 mars 2017 (2016 : 495 000 \$).

4. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

(en milliers de dollars)	2017					2016		
	Coût	Pertes non-réalisées	Gains non-réalisés	Juste valeur		Coût	Juste valeur	
	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions mondiales et canadiennes	104 464	-	33 535	137 999	45	126 336	144 855	53
Obligations	70 269	-	1 987	72 256	24	70 750	73 426	27
Alternatifs	20 630	-	8 191	28 821	10	20 630	26 936	10
Marché monétaire	1 312	-	-	1 312	-	5 992	5 992	2
Actions canadiennes	30 572	-	987	31 559	10	-	-	-
Immobilier	11 037	5	2 465	13 497	5	7 717	10 045	4
Infrastructure	13 387	-	5 807	19 194	6	7 827	12 201	4
	251 671	5	52 972	304 638	100	239 252	273 455	100
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions mondiales et canadiennes	27 778	-	7 080	34 858	54	26 832	30 987	53
Obligations	13 690	-	381	14 071	22	13 787	14 302	25
Alternatifs	5 298	-	2 096	7 394	11	5 298	6 911	12
Immobilier	2 927	4	662	3 585	5	2 051	2 683	4
Infrastructure	3 418	-	1 659	5 077	8	2 036	3 313	6
	53 111	4	11 878	64 985	100	50 004	58 196	100
Total des placements	304 782	9	64 850	369 623		289 256	331 651	

Les gains et pertes non-réalisés sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements. Le Conseil évalue annuellement chaque instrument de placement contre des facteurs spécifiques afin de déterminer s'il existe une indication objective que le coût ajusté ne sera pas recouvert et, donc que le placement a subi une dépréciation. Le Conseil ne considère pas ces placements dépréciés autrement que temporairement au 31 mars 2017.

Le Conseil gère deux portefeuilles séparés : dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et fonds Killam. Le testament Killam a demandé que leur don soit investi séparément. Mis à part le fonds Killam, toutes les autres contributions affectées, consolidées dans la dotation du Conseil des arts et les fonds spéciaux, représentent 8 % (2016 : 8 %) de ce fonds pour une juste valeur marchande de 24 402 000 \$ (2016 : 21 904 000 \$). La juste valeur totale des fonds de placements affectés, y compris le fonds Killam, est de 89 387 000 \$ (2016 : 80 100 000 \$).

Toutes les transactions reliées aux contributions grevées d'affectations externes sont payées par ou reçues dans le compte de banque du Conseil ce qui crée des interfonds temporaires. Le solde de l'interfonds des contributions grevées d'affectations externes dû au Conseil en date du 31 mars 2017 par les fonds spéciaux est de 3 501 000 \$ (2016 : 2 996 000 \$) et le solde dû par le fonds Killam au Conseil est de 787 000 \$ (2016 : 212 000 \$) dû au fonds Killam).

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à la livraison des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, d'obligations et de fonds alternatifs, dans un fonds distinct d'actions canadiennes, et dans des parts de sociétés en commandite dans quatre fonds de placements immobiliers et quatre fonds d'infrastructure. Les catégories de placement autorisées et interdites, la composition du portefeuille ainsi que les restrictions de la quantité maximale de détention sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration pour atténuer le risque. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

Le Conseil administre son portefeuille selon les indices de référence suivantes et qui ont été approuvés par le conseil d'administration selon l'Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement. La composition des catégories d'actif peut varier selon un minimum et un maximum établis en fonction de l'indice de référence.

Catégories d'actif	Valeur marchande actuelle	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions – canadiennes	13 %	5 %	12,5 %	20 %
Actions – mondiales	43 %	35 %	40 %	45 %
Obligations	23 %	15 %	25 %	35 %
Alternatifs	10 %	5 %	10 %	15 %
Immobilier	5 %	0 %	5 %	10 %
Infrastructure	6 %	0 %	7,5 %	10 %
Marché monétaire	0 %	0 %	0 %	10 %

Le marché monétaire inclut des fonds communs à court terme utilisés pour financer les engagements futurs du Conseil dans des fonds alternatifs et des parts de sociétés en commandite de fonds communs immobiliers et infrastructure. Ces fonds avaient un solde de 1 312 000 \$ (2016 : 5 992 000 \$). Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, ces fonds ont généré un rendement de 0,77 % (2016 : 0,76 %) et les placements sous-jacents avaient une échéance moyenne pondérée de 36 jours (2016 : 28 jours).

5. RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR

Au 31 mars, le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentaient comme suit :

(en milliers de dollars)

Catégories - actifs et passifs financiers	Catégories aux fins de l'évaluation	2017	2016
		Valeur comptable et juste valeur (\$)	Valeur comptable et juste valeur (\$)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur	23 490	495
Débiteurs	Coût amorti	3 424	2 775
Placements de portefeuille ¹	Juste valeur	369 623	331 651
Découvert bancaire	Juste valeur	-	646
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	Coût amorti	59 354	27 674
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	4 609	3 486

¹ La juste valeur des placements est présentée à la note 4.

a) Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des débiteurs, des subventions, paiements aux auteurs et prix à payer et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans les fonds communs d'actions, d'obligations et de marchés monétaires sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché.
- Le fonds distinct d'actions canadiennes est évalué au moyen des prix de clôture à la date des états financiers.
- Les alternatifs sont des placements en fonds communs évalués à la valeur unitaire fournie par le gestionnaire du fonds commun. Le gestionnaire de fonds gère plusieurs stratégies de fonds à l'intérieur du fonds et détermine la juste valeur unitaire à partir du cours de clôture (si disponible) pour certaines stratégies, ou au moyen d'un modèle d'évaluation et de données non observables pour d'autres stratégies.
- La juste valeur des placements immobiliers est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations soumises à des audits indépendants, qui sont fondés sur un modèle d'évaluation et des données non observables. On obtient ces évaluations auditées chaque année au 31 décembre. Elles sont extrapolées au 31 mars.
- La juste valeur des placements dans les infrastructures est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations établies à

Les placements dans les fonds communs d'action comprennent des parts dans quatre fonds communs, deux fonds canadiens et deux fonds mondiaux. Le Conseil détient aussi un fonds distinct d'actions canadiennes pour la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux. Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto. Les titres mondiaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index. Les placements dans le fonds commun d'obligations comprennent des obligations, des hypothèques, des dettes des pays émergents et d'autres placements d'obligations. Le rendement des fonds d'obligations est comparé au rendement de l'indice obligataire FTSE TMX Universe Bond Index. Les placements dans les fonds communs alternatifs comprennent des parts dans un fonds alternatifs incluant diverses catégories d'actif sur le marché mondial. Ce placement est évalué en regard des rendements de l'indice des bons du Trésor US à 91 jours majorés de 4 %. Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des immeubles commerciaux au Canada et aux États-Unis et mondialement. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice Investment Property Databank. Le fonds d'infrastructure comprend quatre portefeuilles de placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majoré de 4,5 %.

l'interne. Ces évaluations sont fondées sur un modèle d'évaluation et des données non observables et sont auditées à chaque année au 31 décembre et extrapolées au 31 mars.

b) Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers sont regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- Niveau 1 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix);
- Niveau 3 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus :

Actifs financiers à leur juste valeur au 31 mars

(en milliers de dollars)	2017				2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	292	23 198	-	23 490	-	495	-	495
	292	23 198	-	23 490	-	495	-	495
Placements de portefeuille								
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions mondiales et canadiennes	-	137 999	-	137 999	-	144 855	-	144 855
Obligations	-	72 256	-	72 256	-	73 426	-	73 426
Alternatifs	-	-	28 821	28 821	-	-	26 936	26 936
Marché monétaire	-	1 312	-	1 312	-	5 992	-	5 992
Actions canadiennes	31 559	-	-	31 559	-	-	-	-
Immobilier	-	-	13 497	13 497	-	-	10 045	10 045
Infrastructure	-	-	19 194	19 194	-	-	12 201	12 201
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions mondiales et canadiennes	-	34 858	-	34 858	-	30 987	-	30 987
Obligations	-	14 071	-	14 071	-	14 302	-	14 302
Alternatifs	-	-	7 394	7 394	-	-	6 911	6 911
Immobilier	-	-	3 585	3 585	-	-	2 683	2 683
Infrastructure	-	-	5 077	5 077	-	-	3 313	3 313
	31 559	260 496	77 568	369 623	-	269 562	62 089	331 651
Total	31 851	283 694	77 568	393 113	-	270 057	62 089	332 146

Passifs financiers à leur juste valeur au 31 mars

(en milliers de dollars)	2017				2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Découvert bancaire	-	-	-	-	646	-	-	646
Total	-	-	-	-	646	-	-	646

Au cours de la période, il n'y a eu aucun transfert important de montants entre les niveaux 1 et 2.

Le tableau suivant présente le rapprochement des changements relatifs à la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au cours de l'exercice financier.

(en milliers de dollars)	2017				2016			
	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux								
Solde d'ouverture	26 936	10 045	12 201	49 182	27 148	9 525	8 596	45 269
Total des gains (pertes)								
reconnus dans l'état des gains et pertes de réévaluation	1 734	121	1 318	3 173	(195)	495	1 349	1 649
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externes	151	11	115	277	(17)	43	118	144
Achats	-	4 228	5 985	10 213	-	742	3 268	4 010
Ventes	-	(908)	(425)	(1 333)	-	(760)	(1 130)	(1 890)
Solde de fermeture	28 821	13 497	19 194	61 512	26 936	10 045	12 201	49 182
Fonds Killam								
Solde d'ouverture	6 911	2 683	3 313	12 907	6 965	2 560	2 439	11 964
Total des gains (pertes)								
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externes	483	25	382	890	(54)	135	399	480
Achats	-	1 107	1 511	2 618	-	185	818	1 003
Ventes	-	(230)	(129)	(359)	-	(197)	(343)	(540)
Solde de fermeture	7 394	3 585	5 077	16 056	6 911	2 683	3 313	12 907

c) Gestion des risques

Le Conseil est exposé à une variété de risques financiers en raison de ses activités. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de prix, risque de taux d'intérêt et risque de change).

Afin de gérer les risques, le Conseil investit dans un portefeuille diversifié qui est administré par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés par un « Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement », qui est approuvé par le conseil d'administration et révisé chaque année. Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants ayant une expérience du domaine et des catégories d'actifs dans lesquelles les placements sont effectués. Aussi, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant qui conseille le comité de placements dans ses activités. Au fil de l'évolution des marchés, le comité de placements recommande des rajustements à la composition de l'actif afin de minimiser le risque global du portefeuille pour le ramener à un niveau acceptable.

i. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil.

À la date de l'état de la situation financière, les actifs financiers exposés à un risque de crédit incluent les équivalents de trésorerie, les placements de portefeuille et les débiteurs. La valeur comptable de ces actifs financiers représente le risque de crédit maximal à la date de l'état de la situation financière.

Par l'entremise de ses placements dans des parts de fonds communs d'action, de fonds d'obligations et de fonds alternatifs, dans un fonds distinct d'actions canadiennes, et dans des parts de sociétés en commandite de quatre fonds immobiliers et de quatre fonds d'infrastructure, le Conseil est exposé indirectement au risque de crédit des placements sous-jacents de ces fonds. Ces risques sont gérés par les gestionnaires de placements. Leurs objectifs consistent à investir dans des instruments financiers de haute qualité émis par

des contreparties solvables, en limitant le montant pouvant être placé auprès d'une seule contrepartie et en respectant les plafonds établis par la politique de placement du Conseil.

Le Conseil atténue le risque de crédit au moyen d'un suivi des soldes non remboursés. Au 31 mars 2017, il n'existait aucun montant important en souffrance et aucune perte de valeur n'a été constatée.

ii. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance.

Le Conseil tire principalement ses revenus des crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Ces revenus sont investis temporairement dans le fonds commun à court terme jusqu'à leur utilisation.

Les sources de liquidité pour couvrir toute garantie de paiements en temps opportun comprennent les découverts bancaires, les espèces et les placements à court terme dans des titres négociables.

Les objectifs du Conseil par rapport à sa gestion des liquidités sont de s'assurer que la valeur en capital de ses fonds communs à court terme est conservée, que les placements sont suffisamment liquides et que les revenus financiers sont distribués en espèces lorsque cela est possible.

Les liquidités disponibles à partir des fonds à court terme et des placements assurent que le Conseil est en mesure d'honorer ses obligations et ses engagements. La majorité du portefeuille peut être racheté dans un délai de trois jours. De plus, les catégories de placement autorisées sont régies par des politiques de placement à court terme et à long terme approuvées par le conseil d'administration, de manière à faire en sorte que le risque de liquidité soit réduit au minimum.

Le Conseil a une politique de placement lui permettant de retirer du portefeuille de placement, si nécessaire, des sommes annuelles allant jusqu'à 3,5 % pour la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux et le fonds Killam (2016 : 3,5 %) de la moyenne de la valeur marchande du portefeuille pour les trois années précédentes, en fonction des soldes au 30 septembre.

Le tableau suivant présente l'analyse des échéances des actifs et passifs financiers du Conseil au 31 mars basée sur des données historiques :

(en milliers de dollars)	Moins de six mois	Entre six mois et un an	Entre un an et deux ans	Plus de deux ans	2017 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers					
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	7 235	14 581	20 188	17 350	59 354
Créditeurs et charges à payer	4 000	271	338	-	4 609
	11 235	14 852	20 526	17 350	63 963

iii. RISQUES DE MARCHÉ

Les activités du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Les gestionnaires de placements ont pour directives de gérer au quotidien les risques de marché du Conseil conformément aux politiques du Conseil. Le positionnement global du portefeuille du Conseil sur les marchés fait l'objet d'un suivi trimestriel par le conseil d'administration et le comité des placements.

Risque de prix

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des prix du marché (autres que celles qui résultent des taux d'intérêt et des taux de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à cet instrument financier ou à son émetteur, ou des facteurs qui influent sur des instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Le Conseil est exposé à un risque de prix découlant de ses investissements dans des parts de fonds communs d'actions et de fonds alternatifs, dans un fonds distinct d'actions canadiennes, et dans des parts de sociétés en commandite dans quatre fonds de placements immobiliers et quatre fonds d'infrastructure.

Sensibilité au prix

Ce qui suit décrit la sensibilité du portefeuille du Conseil à une augmentation ou à une réduction de 5,3 % dans les prix du marché, ladite valeur de 5,3 % étant égale au taux de sensibilité utilisé dans les rapports de risque de prix présentés à l'interne aux cadres supérieurs et représentant l'évaluation de la direction d'une variation raisonnablement probable des prix du marché.

Le taux de sensibilité est établi au moyen d'un écart-type de référence historique de 4 ans du fonds total, tel qu'il est déterminé par le conseiller en placements.

Au 31 mars 2017, si la valeur marchande avait subi une augmentation ou une réduction de 5,3 % (2016 : 5,4 %) alors que toutes les autres variables restaient constantes, l'augmentation ou la réduction des gains et pertes de réévaluation et des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe pour l'exercice aurait été un total de 19 679 000 \$ (2016 : 17 909 000 \$) en raison de l'augmentation ou de la réduction de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur.

Une analyse de sensibilité des instruments financiers du Niveau 3 n'est pas possible puisque le Conseil ne dispose pas des hypothèses sous-jacentes.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au taux d'intérêt du Conseil découle de ses actifs ayant des intérêts. Les liquidités du Conseil comprennent les montants déposés dans une institution financière qui rapportent de l'intérêt au taux du marché. L'objectif du Conseil est de gérer l'exposition de sa trésorerie au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout

en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. Les fluctuations de taux d'intérêt du marché s'appliquant aux liquidités n'ont pas d'effet important sur les résultats d'exploitation du Conseil.

Les placements du Conseil dans les fonds communs à court terme, le fonds commun d'obligations et les fonds alternatifs sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'incidence des fluctuations ne peut pas être évaluée étant donné que le Conseil détient des parts des fonds communs et non les actifs sous-jacents.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. Le Conseil est exposé à un risque de change limité sur les revenus et charges dénommés dans une devise étrangère. La plupart de ces transactions sont effectuées en dollars US et EUROS.

À la date de l'état de la situation financière, la portion non-canadienne des placements de portefeuille représente 28 421 000 \$ (2016 : 18 132 000 \$). Étant donné la faible importance du risque de change en comparaison de l'ensemble des actifs du Conseil, le risque de change est considéré comme négligeable.

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel du Conseil sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les employés que le Conseil doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor fixe le taux des cotisations exigées des employeurs, lesquelles sont un multiple de celles exigées des membres du personnel. Le taux de cotisation exigée des employeurs est fixé en fonction de la date de début d'emploi de l'employé. Pour les dates de début d'emploi antérieures au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation du Conseil effectif en fin d'exercice était de 1,01 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,15 fois en 2016); et pour les dates de début d'emploi postérieures au 31 décembre 2012, le taux de cotisation du Conseil était de 1,00 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,11 fois en 2016).

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations associées au Régime. Règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des cinq meilleures années salariales consécutives. Les prestations sont indexées à l'inflation.

(en milliers de dollars)	2017	2016
Cotisations de l'employeur	1 992 \$	1 878 \$
Cotisations des employés	1 749	1 458

b) Indemnités de départ

Le Conseil versait des indemnités de départ à ses employés, selon les années de service et le salaire en fin d'emploi. Étant un régime sans capitalisation, le régime ne détenait aucun actif et présentait un déficit du régime égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Ces indemnités ont cessé de s'accumuler selon la convention collective. Les employés ont eu le choix entre encaisser leur indemnité de départ immédiatement ou d'attendre à leur départ. L'obligation est ajustée en fin d'année pour refléter le niveau salarial actuel des employés. Le total des obligations seront payées à même les crédits parlementaires futurs ou autres sources de revenus. L'information sur ce régime se détaille comme suit au 31 mars :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Obligation au titre de prestations constituées au début de l'exercice	458 \$	514 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	8	-
Indemnités payées au cours de l'exercice	(50)	(56)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	416 \$	458 \$

c) Prestations aux retraités

Le Conseil a établi des régimes de prestations postérieures à l'emploi couvrant certains groupes d'employés. Ces régimes fournissent des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires aux employés retraités. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. Le Conseil a obtenu une évaluation actuarielle complète au 31 mars 2016. Une revue des hypothèses actuarielles adoptées l'année précédente a été effectuée au cours de l'année 2016-2017 afin de valider qu'aucun changement n'est requis pour l'année courante.

(en milliers de dollars)	2017	2016
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	5 120 \$	4 348 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	136	186
Frais d'intérêts	100	87
Prestations versées	(91)	(80)
Cotisations des participants	-	-
(Gain actuariel) perte actuarielle	(226)	579
	5 039	5 120
Pertes actuarielles nettes non amorties	(2 223)	(2 669)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	2 816 \$	2 451 \$

La perte nette actuarielle résultant de l'expérience et des changements dans les hypothèses sera amortie au cours de la période de service résiduelle moyenne du groupe d'employés qui est de 14 ans.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour estimer les obligations au titre des prestations constituées et les coûts nets des prestations sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Taux d'actualisation pour le calcul des coûts nets des prestations	2 %	2 %
Taux d'actualisation pour le calcul des obligations au titre des prestations constituées	2 %	2 %
Taux d'augmentation des coûts de soins dentaires	4 %	4 %
Taux d'augmentation tendanciel des coûts initiaux d'assurance-maladie - prescription des médicaments	7 %	7 %
Taux tendanciel des coûts ultimes d'assurance-maladie	4 %	4 %
Exercice où le taux ultime sera atteint	2026	2026

7. REVENUS REPORTÉS – CONTRIBUTIONS GREVÉES D'AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE

Les revenus reportés de contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des revenus accumulés soit réalisés ou non-réalisés, qui ont été reportés jusqu'à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. Le principal de 37 569 000 \$ des dotations grevées d'affectations doit rester intact et est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé des activités (voir note 11).

(en milliers de dollars)	2017	2016
Solde d'ouverture	39 501 \$	42 956 \$
Transfert des revenus nets de placements (note 12)		
Revenus nets de placements	4 567	6 243
Utilisation des fonds	(2 484)	(2 389)
	2 083	3 854
Gains (pertes) non-réalisés sur placements de portefeuille	6 878	(6 622)
Reclassés à l'état des résultats - placements de portefeuille	(1 694)	(687)
Solde de fermeture	46 768 \$	39 501 \$

Les gains et pertes non réalisés sur les placements de portefeuille sont liés à la variation de la juste valeur de ces actifs depuis l'exercice précédent.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	Matériel de bureau	Améliorations locatives	Travaux en cours	Total
Coût				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2016	5 243 \$	7 442 \$	478 \$	13 163 \$
Acquisitions	1 256	13	731	2 000
Transfert de travaux en cours	418	-	(418)	-
Dispositions	(280)	-	-	(280)
Solde de fermeture au 31 mars 2017	6 637 \$	7 455 \$	791 \$	14 883 \$
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2016	3 906 \$	1 909 \$	- \$	5 815 \$
Charge d'amortissement	895	321	-	1 216
Dispositions	(280)	-	-	(280)
Solde de fermeture au 31 mars 2017	4 521 \$	2 230 \$	- \$	6 751 \$
Valeur comptable nette au 31 mars 2016	1 337 \$	5 533 \$	478 \$	7 348 \$
Valeur comptable nette au 31 mars 2017	2 116 \$	5 225 \$	791 \$	8 132 \$

9. ACTIFS DE LA BANQUE D'ART

(en milliers de dollars)	2017	2016
Solde d'ouverture	19 384 \$	19 425 \$
Acquisitions	31	47
Dispositions/Dons	-	(88)
Solde de fermeture	19 415 \$	19 384 \$

La Banque d'art du Conseil est la plus grande collection d'œuvres d'art contemporain au Canada, soit plus de 17 300 peintures, sculptures, dessins, photographies et estampes, réalisés par plus de 3 150 artistes. La Banque d'art loue ses actifs à des parties intéressées. Au 31 mars 2017, plus de 3 390 (2016 : 3 300) œuvres sont louées à des ministères et organismes fédéraux, des associations, des hôpitaux, des écoles, des municipalités et des entreprises privées.

Le Conseil fait appel à un évaluateur indépendant pour déterminer la juste valeur des actifs de la Banque d'art. Une évaluation indépendante complète des actifs de la Banque d'art a été effectuée en 2001 et toutes les œuvres d'art acquises après 2001 ont fait l'objet d'une évaluation indépendante au moment de leur acquisition. Certains événements importants, tels qu'une reconnaissance spéciale ou le décès de l'artiste, peuvent modifier la valeur de l'évaluation. La direction surveille les événements importants et procède à des évaluations indépendantes selon les besoins. La valeur totale des actifs de la Banque d'art est estimée à 71 millions de dollars au 31 mars 2017 (71 millions de dollars en 2016).

Selon les estimations, les valeurs résiduelles sont supérieures au prix coûtant; par conséquent, les actifs de la Banque d'art ne sont pas amortis.

Le Conseil assure les actifs de la Banque d'art à leurs valeurs d'expertise.

10. INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Le Conseil a créé la Banque d'instruments de musique en 1985; celle-ci possède actuellement un archet de violoncelle et neuf instruments de qualité. Le Conseil gère en outre le prêt de 13 instruments de musique, neuf prêtés par des donateurs anonymes et quatre prêtés par quatre autres donateurs.

Des ententes sont signées avec les personnes auxquelles les instruments sont prêtés. Ces ententes comprennent des clauses qui stipulent de quelle façon les instruments de musique doivent être manipulés afin d'assurer leur protection. La valeur de la Banque d'instruments de musique au 31 mars 2017 est évaluée à 55 627 000 \$, montant converti d'une valeur de 41 750 000 US\$ en utilisant le taux de change de 1,33 au 31 mars 2017 (2016 : 53 860 000 \$, montant converti d'une valeur de 41 750 000 US\$ en utilisant le taux de change de 1,29 au 31 mars 2016).

11. EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)	2017	2016
Excédent accumulé des activités		
Dotation - contribution initiale	50 000 \$	50 000 \$
Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe	37 569	37 569
Réserve - excès de revenus de placements		
Solde au début de l'exercice	136 445	124 445
Affecté de l'excédent accumulé des activités durant l'exercice	5 000	12 000
Solde à la fin de l'exercice	141 445	136 445
Excédent		
Solde au début de l'exercice	25 573	25 743
Affecté à la réserve - excès de revenus de placements durant l'exercice	(5 000)	(12 000)
Excédent pour l'exercice	4 843	11 830
Solde à la fin de l'exercice	25 416	25 573
Total de l'excédent accumulé des activités	254 430	249 587
Gains de réévaluation cumulés		
Solde au début de l'exercice	31 158	53 963
Variations de la juste valeur	17 261	(22 805)
Solde à la fin de l'exercice	48 419	31 158
Solde de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice	302 849 \$	280 745 \$

L'excédent accumulé comprend la contribution initiale de 50 millions de dollars du gouvernement du Canada, qui a constitué un transfert gouvernemental (fonds de dotation) lors de la constitution du Conseil en 1957.

12. REVENUS NETS DE PLACEMENTS RÉALISÉS

(en milliers de dollars)	2017	2016
Gains (pertes) sur disposition de placements de portefeuille	5 570 \$	(627) \$
Transfert aux revenus reportés -		
Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 7)	(2 083)	(3 854)
Gains nets sur conversion de devises	272	319
Revenus d'intérêts, dividendes et autres distributions	12 502	26 697
Frais de gestion du portefeuille	(1 383)	(1 850)
	14 878 \$	20 685 \$

13. RÉSULTATS NETS DE LA BANQUE D'ART

(en milliers de dollars)	2017	2016
Revenus de location	1 228 \$	1 205 \$
Autres revenus	218	168
Disposition/dons d'actifs de la Banque d'art	-	(88)
Frais administratifs	(1 617)	(1 639)
Amortissement des autres immobilisations	(11)	(11)
	(182) \$	(365) \$

14. COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

(en milliers de dollars)	2017	2016
Dépenses de programmes	1 158 \$	583 \$
Programmes - contributions reçues	(43)	(11)
Frais administratifs	1 211	1 201
	2 326 \$	1 773 \$

Les charges de programme représentent principalement les coûts associés aux activités de la Commission dans le cadre de réunions nationales et internationales portant sur l'éducation, la science et la culture. Lorsqu'il y a lieu, ces frais sont compensés par les contributions reçues de divers organismes partenaires de la Commission dans le cadre de ces activités. Les frais d'administration représentent les coûts directs de la prestation des programmes de la Commission.

15. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	2017	2016
Augmentation des débiteurs	(649) \$	(43) \$
Augmentation (diminution) des subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	31 680	(1 077)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	148	987
Augmentation (diminution) des revenus reportés	558	(184)
Variation nette	31 737 \$	(317) \$

16. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

a) Subventions, paiements aux auteurs et prix

Les subventions, paiements aux auteurs et prix se prolongeant dans les exercices à venir sont sujets à l'obtention de fonds du Parlement. Les engagements pour les années futures qui ont été approuvés avant le 31 mars 2017 totalisent 28 256 000 \$ (2016 : 96 176 000 \$). Les paiements futurs pour ces charges engagées au 31 mars 2017 sont payables comme suit :

(en milliers de dollars)

2018	21 417	\$
2019	6 839	

b) Loyer

Le Conseil est signataire de contrats de location-exploitation à long terme pour des locaux. Les paiements futurs reliés aux loyers en date du 31 mars 2017 totalisent 75 464 000 \$ (2016 : 81 372 000 \$). Les paiements futurs reliés aux loyers au 31 mars 2017 sont payables comme suit :

(en milliers de dollars)

2018	4 238	\$
2019	4 317	
2020	4 170	
2021	4 087	
2022	4 167	
2023-2034	54 485	

c) Engagements de placements

Le Conseil a signé des ententes avec des gestionnaires de placement dans le secteur de l'immobilier et de l'infrastructure qui l'engagent à verser des sommes dans des sociétés en commandite. Parce que ces fonds ne sont pas investis entièrement immédiatement, le solde du capital engagé qui n'a pas encore été utilisé, au 31 mars 2017, est de 9 933 000 \$ (2016 : 22 389 000 \$). Une portion de ces sommes sont présentement investies dans un fonds commun à court terme.

d) Autres engagements

Au cours de l'année, le Conseil a conclu différents contrats, qui créent des engagements de paiement au cours des années à venir. Les paiements futurs reliés à ces engagements au 31 mars 2017 totalisent 1 102 000 \$ (2016 : 415 000 \$). Les paiements annuels futurs au 31 mars, qui sont tous dûs au cours de l'exercice à venir, sont comme suit :

Livraison des programmes de transfert	141 000	\$
Services à la communauté	119 000	
Administration générale	645 000	
Immobilisations corporelles	197 000	

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Le Conseil conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés.

Au cours de l'exercice, le Conseil a engagé des charges relatives aux subventions, paiements aux auteurs et prix et autres dépenses totalisant 876 000 \$ (2016 : 149 000 \$) et a inscrit des revenus tirés de la location de ses actifs de la Banque d'art, des apports et d'autres revenus provenant des apparentés d'un montant de 835 000 \$ (2016 : 767 000 \$).

Au 31 mars, le Conseil a inscrit, à l'état de la situation financière, les montants suivants pour des opérations entre apparentés :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Débiteurs	943 \$	328 \$
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	130	5
Créditeurs et charges à payer	406	41
Revenus reportés	941	293

Tableau 1 - Subventions, paiements aux auteurs et prix par service

(en milliers de dollars)	2017	2016
Programmes d'aide aux arts et prix		
Musique	29 259 \$	28 499 \$
Théâtre	28 130	27 282
Lettres et éditions	23 437	24 637
Arts visuels	21 853	21 557
Danse	20 346	18 645
Arts médiatiques	14 804	14 594
Promotion de la diffusion	3 015	3 129
Inter-arts	3 227	2 788
Arts autochtones	3 215	2 095
Équité	1 451	1 460
Autres	1 257	1 081
Canada 150 - Nouveau chapitre	35 030	-
Droit de prêt public	9 774	9 760
Programme Killam		
Bourses de recherche Killam	840	840
Prix Killam	500	500
Autres prix et bourses		
Prix Victor-Martyn-Lynch-Staunton	105	105
Prix Molson	100	100
Bourse John-G.-Diefenbaker	95	95
Autres prix et bourses < 75 000 \$	355	273
	196 793 \$	157 440 \$

Tableau 2 - Autres dépenses

(en milliers de dollars)	2017			2016
	Livraison des programmes de transfert	Administration générale	Total	Total
Traitements et avantages sociaux	12 956 \$	8 357 \$	21 313 \$	20 386 \$
Locaux	28	3 572	3 600	3 509
Comités des pairs et de consultation	2 598	-	2 598	2 559
Services professionnels et spéciaux	344	1 330	1 674	1 190
Amortissement	-	1 205	1 205	1 007
Gestion de l'information	78	503	581	850
Déplacements du personnel	404	117	521	530
Présentations des prix	390	-	390	453
Impression, publication et reprographie	12	311	323	276
Communications	2	293	295	296
Dépenses et matériel de bureau	3	163	166	202
Dépenses des réunions, y compris les honoraires des membres	71	88	159	228
Dépenses diverses	-	17	17	19
	16 886 \$	15 956 \$	32 842 \$	31 505 \$

Tableau 3 - Services à la communauté artistique

(en milliers de dollars)	2017	2016
Recherche et consultation	1 223 \$	912 \$
Partenariat et réseautage	712	551
Coûts des événements	316	325
	2 251 \$	1 788 \$